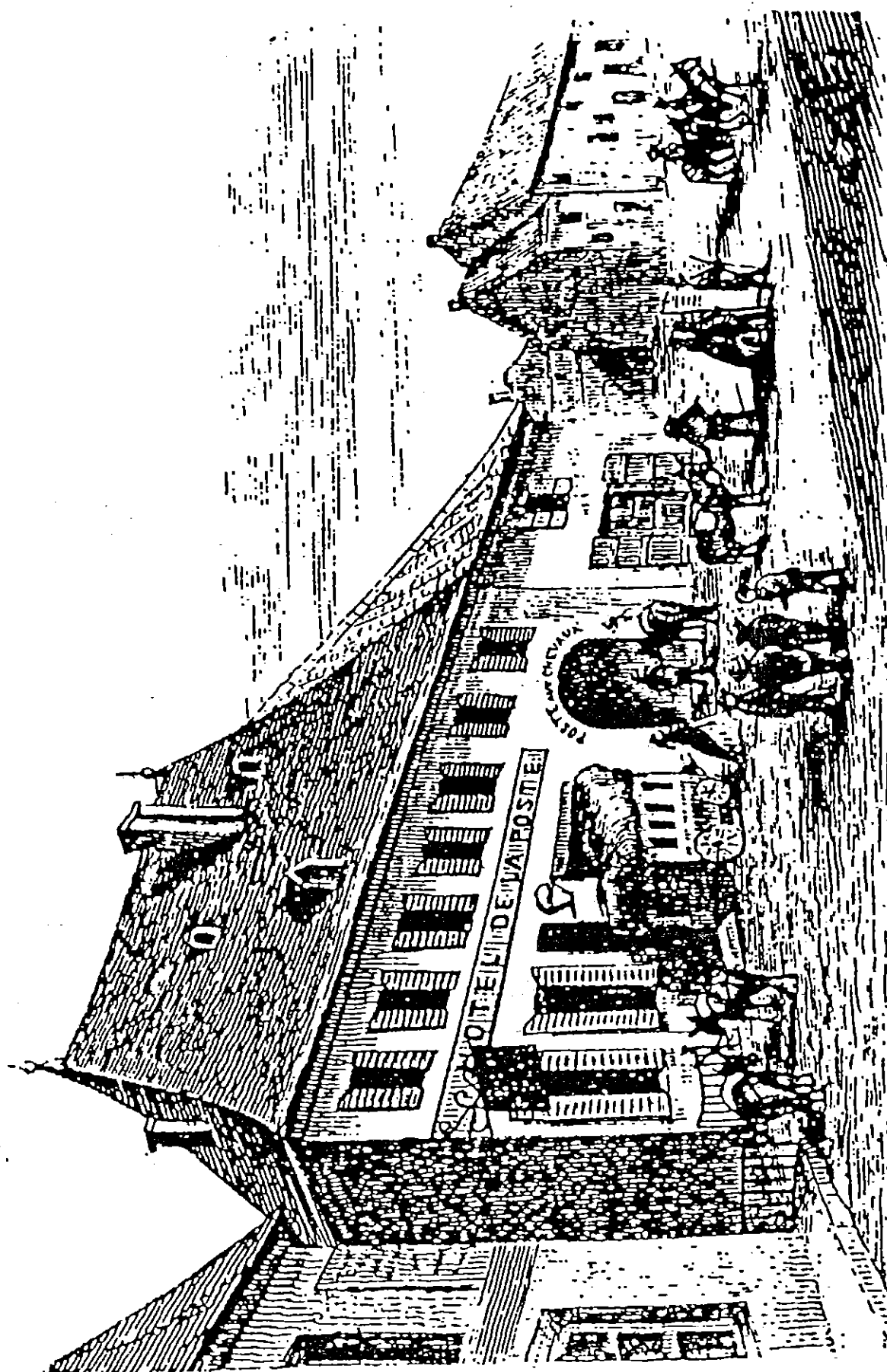


M^e Balmet Solange

LE PETIT CORPATUS



SEPTEMBRE 1989

N° 96

C'EST LA RENTREE

Le Mardi 5 Septembre, à partir de 8h30, une grande effervescence régnait dans la cour de l'école. En effet, après deux mois de vacances, les anciens se retrouvaient avec plaisir et les nouveaux petits élèves, un peu craintifs se serraient contre les jupes de leur maman, en découvrant leur école et leur institutrice et cet univers avec lequel ils n'étaient pas encore familiarisés.

Aussi à 9 heures, il y eut quelques pleurs parmi les 28 enfants de la maternelle, mais Mme SERRE leur institutrice et Bernadette PRA, aide-maternelle, surent bien vite sécher leurs larmes en les distrayant. 26 enfants du cours préparatoire et du cours élémentaire 1re année se retrouvaient avec Mme MATHIEU et 22 du cours élémentaire, 2e année et du cours moyen 1re et 2e année occupaient la classe de Mme TEMPLIER, soit un total de 76 enfants, en légère baisse sur l'année précédente.

28 enfants ont pris leur repas à la cantine avec Mme GONTARD, cuisinière, aidée de Mme DEDAELE.

Chauffeurs et animateur sportif attaquaient aussi l'année scolaire que nous souhaitons excellente.



L'ISERE A PARIS . ETAPE A CORPS .

Dans le cadre du rassemblement mondial annuel de l'association l'Isère à Paris qui s'est déroulé Vendredi 18 Août dans le Sud-Isère, avec une visite du Sanctuaire de la Salette et une incursion dans les Hautes-Alpes, à la Chapelle-en-Valgaudemar, les participants ont été conviés à une sympathique réception organisée par la Municipalité de Corps, dans le Parc de la Maison de Retraite "Albert et Marthe Hostachy". Ceci pour rappeler la mémoire et l'action des deux disparus, anciens membres de l'association, qui ont permis la réalisation de cet établissement.

Le Maire, le Docteur Gérard Cardin, après avoir souligné les bienfaits de la Maison de Retraite, accueillant 25 personnes et permettant aux personnes âgées de la Région de finir leurs jours chez eux, levait son verre à la Santé de cette Maison et de tous les participants.

Cette journée organisée par MME Denise Vabre, a été très appréciée de tous.



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 1989 à 20 h 30

PRESENTS : MM CARDIN, GONSOLIN, MOUSSIER, NEBON, BONDARNAUD,
BERNARD, BOULANGER, GUEYDAN, BLANC, REYNIER, FRANCOU,
CORBY, ROUX, PELLISSIER, MONIER.

A la demande de Mr. GUEYDAN, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations prises lors du dernier conseil Municipal.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le prêt de 5 000 000 F correspond aux prêts relais de la Micro-Centrale de 1 969 000 F et 1 500 000 F et leurs intérêts, transformés en prêt à long terme afin de financer les avenants de la Micro-Centrale, de la Gendarmerie et de la Zone Industrielle, ainsi que le cautionnement de l'entreprise PIO.

I. Subvention KUKLOS

Le Conseil Municipal octroi une subvention de 500,00 F au Kuklos afin de diminuer la participation des enfants de CORPS aux sorties de ski organisées le mercredi.

II. Demande de classement d'un passage

En réponse à la lettre de M. FRANCOU Gilbert demandant que le passage entre sa maison et celle de Mme ROUX soit reclassé dans la voirie Communale comme il l'était avant la rénovation du cadastre, Le Conseil Municipal sollicite l'avis de tous les riverains : MM ROUX, FRANCOU, DEVOLUY, GUEYDAN, MOUSSIER.

III. Fournitures de fuel :

Mr. SENAC Fournissant lui aussi du fuel, Le Conseil Municipal demande qu'avant chaque livraison, soit demandé sous pli cacheté le prix du fuel aux deux garagistes.

IV. Association des Myopathes

Le Conseil Municipal informe les mairies que l'association des Myopathes, vend des chocolats pour les fêtes afin de récolter des fonds destinés à la Recherche.
S'adresser à l'association contre les Myopathies 13 Place de Rungis
75650 PARIS Cedex 13.

V. Pétition contre l'élevage de poules dans le quartier de LARA et enclos de chiens

Mr. GUEYDAN fait remarquer que d'autres nuisances devraient être répertoriées.

- les poubelles
- les poussières de mazout
- les cheminées mal ramonées
- les odeurs de cuisine des restaurateurs
- les crottes de chiens
- les parkings

Le Conseil Municipal demande aux intéressés de trouver un autre emplacement

M. Le Maire expose également l'idée de placer les chiens gênant les habitations dans le bâtiment de l'ancien abattoir.

VI. Adhésion Commune de ST SEBASTIEN au SMIME

La Commune de ST SEBASTIEN faisant état d'un projet de création d'une unité de carbonisation utilisant les sous-produits forestiers et les déchets de scierie du secteur Valmontheys-Drac Moyen demande son adhésion au SMIME. Le Conseil Municipal accepte cette adhésion.

VII. Maison EVRARD

De nombreux dossiers en attente montrent le besoin de logements sur la Commune. Les domaines ayant estimé la maison de Mr. EVRARD, sise grande Rue, Le Conseil Municipal sollicite l'intervention de l'OPAC.

VIII. STE AGECOM

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. GROLLEAU de la STE AGECOM qui propose un aménagement touristique de Boustique et du lac à titre privé. M. BLANC demande que l'avance faite à AGECOM pour déposer le dossier d'aménagement de Boustique aux UTN soit remboursée à la Commune avant d'étudier d'autres projets. Le Conseil Municipal demande qu'une réunion soit faite avec la société AGECOM, Le Conseil Municipal et la DOE.

IX. Projet chemin de fer du haut Beaumont

Le nouveau dossier du chemin de fer appelé du "haut Beaumont" et aboutissant au col d'Hurtières et dont le financement se ferait par tranches, est à l'étude. La première tranche jusqu'aux Raviolles 25 MF. La deuxième jusqu'au Peyrague et les tranches suivantes jusqu'au Col d'Hurtières.

Un syndicat constitué des 3 Communes de CORPS, LA SALETTE et ST MICHEL en BEAUMONT ferait l'investissement avec la garantie Départementale dont le coût global s'élève à 280 000 000 F.

Le Conseil Municipal décide d'étudier le dossier et de donner sa position le 15 Octobre 1989.

X. Projet sur bâtiment colonie STE GENEVIEVE

Le programme d'hébergement des personnes âgées et de construction de logement reçoit l'approbation générale mais l'installation de la poste pose des problèmes à certains membres du Conseil Municipal. Les Conseillers Municipaux demandent à étudier d'autres possibilités et de donner la position le 15 Octobre 1989.

XI. Projet sur propriété Chausson

Un projet de déplacement du camping du lac sur la propriété Chausson

prévoit un camping 3 étoiles de 115 emplacements avec l'aménagement d'un bâtiment d'accueil, de 2 blocs sanitaires, un théâtre de verdure, un sauna, un bain à remous.
L'étude faite prévoit l'équilibre de l'opération au bout de la 4ème année pour un coût global de 3 500 000 F, une subvention Départementale de 6 000 F par emplacement et 30 % sur l'acquisition du bâtiment.

Vote 12

Abstention : M. BLANC (présentateur du projet)

Mme ROUX (souhaite que soit étudié un projet plus étendu avec des aménagements, piscine, etc... n'étant pas réservé uniquement aux Campeurs).

M. PELLISSIER

XII. Agrandissement bibliothèque

Le Conseil Municipal demande aux employés Communaux d'abattre la cloison intérieure séparant le local des bandes dessinées et le local des cassettes afin d'agrandir les possibilités de rangement dans la bibliothèque.

XIII. Aménagement salle de réunion

M. BOULANGER Gérard, Conseiller Municipal est mandaté pour étudier l'aménagement de la salle de réunion.

XIV. Micro- Centrale

Afin d'enlever régulièrement les feuilles obstruant la canalisation de la Micro-Centrale, Le Conseil Municipal décide de passer la commande d'un dégrilleur dont le coût s'élève à 62 000 F.

XV. Demande d'intervention

Le Conseil Municipal demande l'intervention de services compétents pour étudier l'état des finances de la Commune.

XVI. Problème d'enfumage de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal demande qu'avant les lotos de fin d'année soient installés des extracteurs de fumée dans la salle polyvalente et des luminaires supplémentaires.

XVII. Inauguration du 14 Octobre 1989

11 Heures : inauguration de la gendarmerie.

15 h 30 : inauguration de l'entreprise GORGY TIMING.

Opération "Portes Ouvertes" toute la journée du 14 des usines "GORGY TIMING et "OSE".

XVIII. Machine à écrire

Une machine à écrire "traitement de textes" sera achetée prochainement.

Divers : 1) Mme ROUX demande que soit réalisée une étude concernant la réfection de la chapelle du Coin, dont l'état nécessite des travaux d'urgence.

2) étude pour réfection des WC, des bassins.

3) placer des conteneurs entre l'Eglise et le barquier, sur la RN 85 vers Mr. DELOR, Rue St Eloy, Rue de la Côte...



ANNEE SCOLAIRE 1989 - 1990
CALENDRIER SCOLAIRE DEFINITIF

	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3
ACADEMIES	AIX - MARSEILLE - AMIENS - BESANÇON DIJON - LIMOGES - LYON - ORLEANS - TOURS - POITIERS - REIMS - ROUEN - STRASBOURG - TOULOUSE.	BORDEAUX - CAEN - CLERMONT T-FERRAND GRENOBLE - LILLE - MONTPELLIER - NANCY - METZ - NANTES - NICE - RENNES.	CRETEIL - PARIS VERSAILLES.
RENTREE 1989	MARDI 5 SEPTEMBRE 1989		
TOUSSAINT	Du mardi 24 octobre au lundi 6 novembre 1989		
NOEL	du vendredi 22 décembre au jeudi 4 janvier 1990	du jeudi 21 décembre au jeudi 4 janvier 1990	
FEVRIER	du mardi 6 février 90 au lundi 19 février 90	du mardi 13 février 90 au lundi 26 février 90	du mardi 20 février 90 au lundi 5 mars 90
PRINTEMPS	du mardi 3 avril 90 au mardi 17 avril 90	du mardi 10 avril 1990 au lundi 23 avril 1990	
ETE	SAMEDI 30 JUIN 1990		

INAUGURATIONS

Le Samedi 14 Octobre 1989, sous le haut patronage de Mr Gérard RENON, Secrétaire d'Etat à la Défense, en présence de Mr Didier MIGAUD, député de l'Isère et de Mr Alain CARIGNON, Président du Conseil Général de l'Isère.

Aura lieu : à 11 Heures, Inauguration de la Nouvelle Brigade de Gendarmerie de CORPS.

Et à 15 h 30, inauguration des locaux de l'entreprise WORGY TIMING. Zone Industrielle de CORPS, qui ouvrira ses portes au public de 10 Heures à midi et de 14 h à 15 Heures.

Portes ouvertes suivant ce même horaire chez SCOP - OSE

COURS DE COUTURE

A partir du Jeudi 12 Octobre à 13 h 30, Salle polyvalente de la Mairie, des cours de couture auront lieu tous les Jeudis, jusqu'à la fin de l'année (sauf vacances scolaires). Le prix de cette session de 10 séances de 3 heures se situera entre 10 f et 158 f, suivant le quotient familial et bénéficie d'une prise en charge de la Caisse d'Allocations Familiales de GRENOBLE. Les cours organisés par l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou seront assurés par le C.R.E.E.F.I. et pourront être renouvelés en 1990. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en Mairie ou de se présenter le Jeudi 12 Octobre.

Apporter un petit matériel de couture.

STAGE D'ANGLAIS

Les cours d'Anglais reprendront à partir du Mardi 7 Novembre à 14 h 30, Salle de la Mairie. 2 groupes sont prévus, les personnes désirant y participer sont invitées à s'inscrire en Mairie avant le 25 Octobre. Ces cours auront lieu le Mardi de 14 h 30 à 16 h 30 jusqu'au mois d'Avril (sauf vacances scolaires).

CONCOURS DE BELOTE +++++

Le CLUB du 3me AGE organise son CONCOURS de BELOTE annuel, le samedi

11 Novembre à 20 h 30, Salle polyvalente de la Mairie. Nombreux lots.

CONCOURS DE CHORALE
"RADIO FRANCE ISERE"

La chorale de CORPS participe au concours de chorales organisé par Radio-France Isère ; elle passera sur les Ondes de cette radio (FM 98) le Dimanche 22 Octobre entre 8 h 30 et 9 Heures.

Pour lui apporter votre soutien, téléphoner au : 76.46.45.45.

REPAS DES ANCIENS

Le Samedi 17 Juin à midi, une cinquantaine de personnes de plus de 60 ans et les membres du Conseil Municipal se sont retrouvés au Restaurant DUMAS à BOUSTIGUE pour le repas annuel offert par la Municipalité. Tous les invités ont apprécié les délicieuses spécialités préparées et servies par Mr Bernard DUMAS et son équipe. Au dessert, Dominique et son accordéon ont amené un peu de gaiété et permis de se dégourdir les jambes. C'est dans une excellente ambiance que la journée s'est déroulée et rendez-vous a été pris pour l'année prochaine.

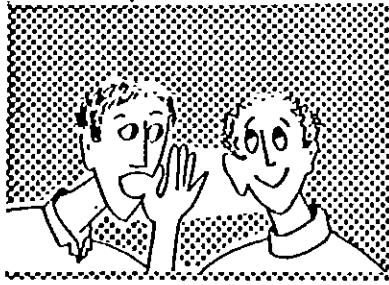


MADAME TURC NOUS QUITTE

Avant de rejoindre son nouveau poste, Mme José TURC, directrice de la maison de retraite depuis presque 14 Ans, a invité les membres du Club du 3ème Age a partagé un goûter avec ses pensionnaires. A cette occasion, Mme Madeleine ROCHAS, présidente d'honneur et Mme Mignonne PELLISSIER, présidente active, lui ont offert une superbe plante et l'ont remercié de les avoir accueillis lors de la création du Club et régulièrement depuis quelques années. M. TURC était de la fête avec son accordéon, ainsi que M.^{me} LEGRIGEOIS, nouvelle directrice, en remplacement de Mme TURC.

Toute l'assemblée présentait ses vœux de réussite à Mme TURC, dans son nouveau poste et ses souhaits de bienvenue à Mme LEGRIGEOIS.





Impôts Locaux

Abattement, Réduction, Exonération

Tous les ans en fin d'année vous recevez, en tant que locataire ou propriétaire, votre ou vos feuilles d'impôts locaux.
Dans quelles conditions pouvez-vous bénéficier d'un abattement, d'une réduction ou d'une exonération pour votre habitation principale ?

LA TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation est due pour tout *logement meublé* (appartement, maison...) et ses dépendances (garage, lieu de stationnement...) par la personne qui occupait les lieux le premier janvier de l'année d'imposition, que ce soit en qualité de propriétaire, de locataire ou à titre gratuit.

- **Abattement** : Vous pouvez bénéficier d'un abattement si vous avez des personnes à charge et en particulier vos *ascendants* ou ceux de votre conjoint s'ils sont handicapés ou âgés de plus de 70 ans, vivent chez vous et ne sont pas imposables.
- **Réduction** : Si vous n'êtes pas imposable sur le revenu vous pouvez obtenir un dégrèvement de 30 % sur la partie de la taxe d'habitation supérieure à 1 260 F.
Si vous ne payez pas plus de 1 500 F d'impôt sur le revenu ce dégrèvement atteint 15 %.
- **Exonération** : Vous pouvez bénéficier d'une exonération si vous êtes dans l'une des situations suivantes :
 - être titulaire de l'allocation supplémentaire du F.N.S.
 - ou avoir plus de 60 ans et ne pas être imposable sur le revenu,
 - ou être veuf ou veuve et ne pas être imposable sur le revenu,
 - ou être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés,
 - ou être invalide, ne pas pouvoir exercer une activité professionnelle et ne pas être imposable sur le revenu.

Pour bénéficier de l'exonération il faut également *occuper son habitation principale seul ou avec son conjoint*, si d'autres personnes vivent avec le contribuable, elles doivent être comptées à sa charge ou n'être pas imposable, ou être redevable d'une cotisation d'impôt sur le revenu inférieure au seuil de perception de 380 F. avant imputation d'avoir fiscal.

A NOTER :

Les conditions pour obtenir l'exonération peuvent être remplies par la personne imposée ou son conjoint.

LA TAXE FONCIERE

La taxe foncière sur les propriétés bâties est payée par la personne qui est propriétaire (ou usufruitier) au premier janvier de l'année d'imposition, vous pouvez bénéficier d'une exonération si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- être titulaire de l'allocation supplémentaire du F.N.S.
- ou être âgé de plus de 75 ans et n'être pas imposable sur le revenu,
- ou être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés et n'être pas imposable sur le revenu.

Les conditions d'occupation de l'habitation principale sont les mêmes que pour la taxe d'habitation.

A NOTER :

Les conditions d'exonération peuvent être remplies par la personne imposée ou son conjoint : cependant si c'est l'un des conjoints qui est propriétaire, c'est lui qui doit remplir les conditions d'exonération.

Il n'y a pas de dégrèvement particulier pour les retraités sur la taxe foncière des propriétés non bâties.

IMPORTANT

- * *Aucun dégrèvement n'est accordé pour une résidence secondaire ou pour la taxe d'enlèvement des ordures.*
- * *Conditions de ressources :* les personnes ne doivent pas être passible de l'impôt sur les revenus au titre des revenus de l'année précédente.
- * Les conditions pour bénéficier d'abattement, réduction ou exonération doivent être remplies au 1er janvier de l'année d'exonération.
- * *Décès :* lorsque le conjoint ayant droit au dégrèvement décède, le dégrèvement auquel il avait droit de son vivant demeure acquis pour l'année du décès. L'année suivante le conjoint survivant ne peut être exonéré que si au 1er janvier il remplit personnellement les conditions pour en bénéficier.
- * Il est toujours possible, lorsque l'on est dans une situation particulièrement difficile de demander un dégrèvement à titre gracieux au Centre des Impôts ou un délai de paiement à sa Perception.

KARATE - CORPS

RAPPEL : Reprise des Cours depuis le Vendredi 8 Septembre
Enfants de 16h45 à 18h15.
Adolescents et Adultes de 18h30 à 20h30

Salle de Gymnastique de l'école. Une salle plus adaptée aux besoins de l'entraînement est en cours d'achèvement.

Pour inscriptions ou renseignements s'adresser à Pascal FOUGERON
Tél : 76.30.00.68.



ENTREPRENDRE POUR LEUR FAIRE UNE PLACE.

Pas de chance, des échecs qui se suivent et qui les suivent... Parce qu'ils ont rencontré de grandes difficultés, il n'y a pas de place pour eux. Une solution : repartir à zéro. Pour permettre ce nouveau départ, la Fondation de France et ses partenaires contribuent depuis 5 ans à créer des entreprises qui seront une première étape à leur intégration dans la société. Le 12 octobre 1989, un carrefour de travail réunira des élus locaux motivés, qui pourront, à partir de leurs expériences respectives, confronter leurs interrogations et leurs solutions.

L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE : COMMENT FAIRE ?

LOCAL • UNION NATIONALE DES FEDERATIONS D'ORGANISMES H.L.M. • UNION DES FOYERS DE JEUNES TRAVAILLEURS. • FONDATION FRANCE ACTIVE. • MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE. DELEGATION A L'EMPLOI. • DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES JEUNES EN DIFFICULTE. • AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI. • MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE. • DELEGATION INTERMINISTERIELLE AU REVENU MINIMUM D'INSERTION. • SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS • MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER. • DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE. • PROMOFAP.



UN CARREFOUR DE TRAVAIL POUR LES ELUS

LE 12 OCTOBRE 1989 A PARIS.

L'INSERTION PAR L'ECONOMIQUE: COMMENT FAIRE?

La Fondation de France et ses partenaires recherchent 300 élus mobilisés contre l'exclusion pour travailler avec eux, le 12 Octobre, sur le défi de l'insertion par l'emploi des personnes en difficulté.

Depuis plusieurs années, de nombreuses expériences d'entreprises d'insertion ont été menées avec le soutien d'élus territoriaux, l'aide de la Fondation de France, d'administrations et d'associations.

Aujourd'hui les élus, au cœur du développement local, ont un rôle essentiel à jouer pour consolider et multiplier ces initiatives qui ont fait leurs preuves.

Confrontons nos interrogations et nos expériences.

Le 12 Octobre, nous avons besoin de votre participation.

LE COMITE DE SOUTIEN

I - ASSOCIATIONS D'ELUS

Michel GIRAUD,
Président de l'Association
des Maires de France
Jean-Marie RAUSCH,
Président de l'Association des Maires
de grandes villes de France
Jean AUROUX,
Président de la Fédération
des Maires des villes moyennes de France
Jacques FLOCH,
Président de l'Association
des Maires ville et banlieue de France
Martin MALVY,
Président de l'Association
des Maires de petites villes de France
Jean PUECH,
Président de l'Assemblée
des Présidents de conseils généraux de France
André NICOLAS,
Président de l'Union
des Conseillers Généraux de France

II - ELUS MUNICIPAUX ET PARLEMENTAIRES

Jean-Michel BELORGEY,
Député de l'Allier
Pierre BERNARD-RAYMOND,
Maire de Gop
Gilbert BONNEMAISON,
Député-Maire d'Epinau-sur-Seine
Alain CARIGNON,
Député-Maire de Grenoble
Jean CHARBONNEL,
Député-Maire de Brive-la-Gaillarde
Jean-Paul DELEVOYE,
Maire de Bapaume
Robert GALLEY,
Député-Maire de Troyes
José ESCANEZ,
Maire de Château-Arnoux
François GEINDRE,
Maire d'Hérouville-Saint-Clair
Georges LEMOINE,
Député-Maire de Chartres
Noël MAMERE,
Maire de Bègles
Roger MAS,
Député-Maire de Charleville-Mézières
Roland NUNGESSER,
Député-Maire de Nogent-sur-Marne
Paul PICARD,
Maire de Mantes-la-Jolie
Bernard STASI,
Député-Maire d'Epervilliers
Philippe SEGUIN,
Député-Maire d'Epinal
Gaston VIENS,
Maire d'Orly
Jean-Pierre WORMS,
Député de Saône-et-Loire

CONTACT: FONDATION DE FRANCE: 40, av. Hoche - 75008 PARIS - Tél. 42.25.66.66

• Responsables de l'opération: Jean-Claude FAGES, Chef du Service Initiatives Economiques et Francis BAILLEAU,
Sociologue du CNRS - Membre du Comité d'Action Sociale • Responsable de la Communication: Dominique LEMAISTRE

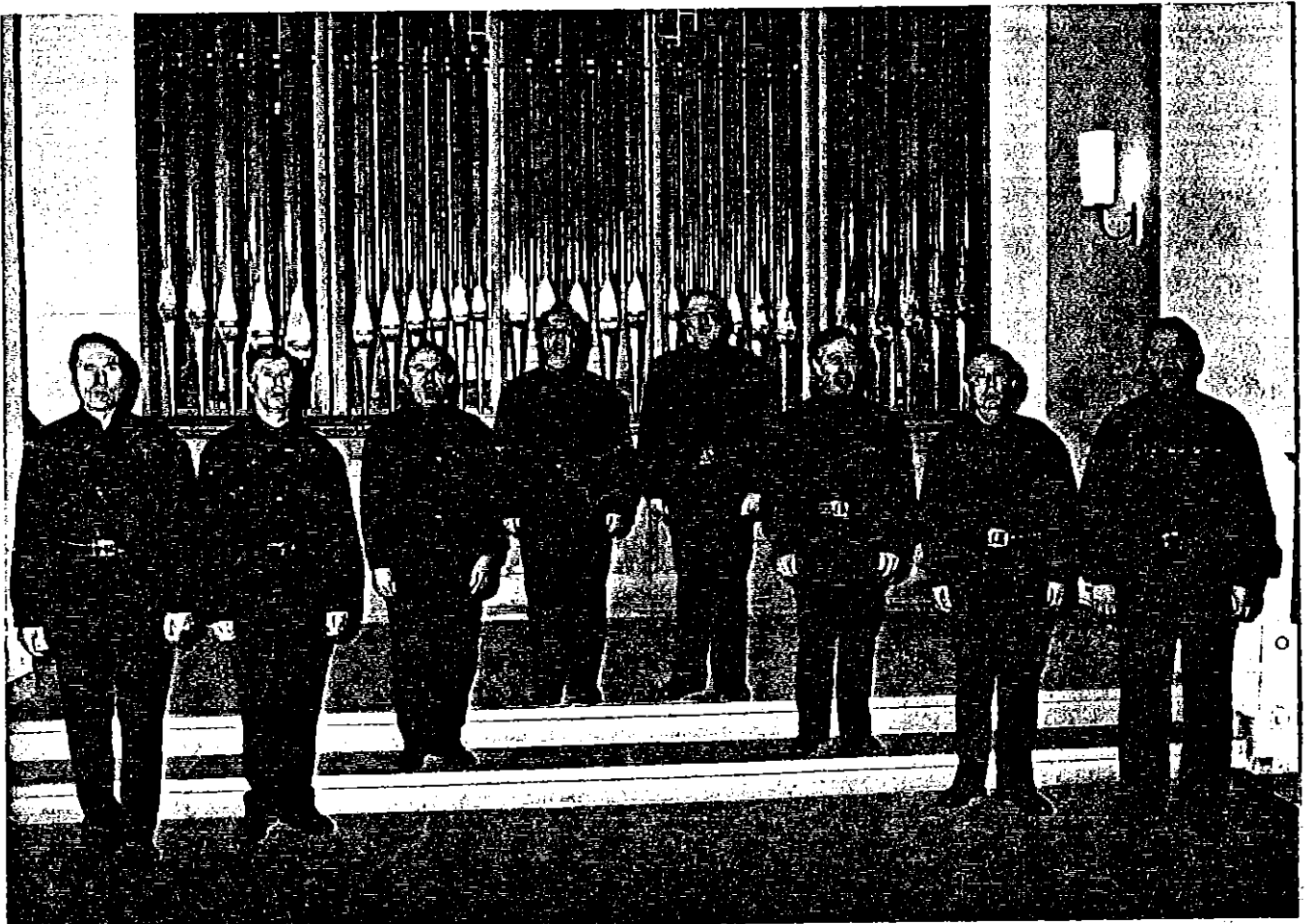
Concert:
les cosaques de l'Oural
au sanctuaire.
" Des voix remarquables".

Le Mardi 22 Août La Basilique du Sanctuaire de La Salette accueillait les Cosaques de L'Oural, en tournée européenne.

Le public, attiré par la renommée de ces chanteurs, avait empli la Basilique. Le silence et le recueillement prouvaient l'émotion ressentie par chacun, à l'écoute de ces "voix aux sons magiques".

Les Cosaques au nombre de huit, vêtus de costumes traditionnels, assez austères pour la première partie des chants religieux, et ensuite de casaques de couleurs vives pour la partie folklorique, unissaient leurs voix, allant du plus léger murmure au chant retentissant, ont charmé leurs auditeurs, qui se sont manifesté par leurs applaudissements après chaque morceau.

Personne n'a regretté le déplacement pour ce concert exceptionnel.



S	T	R	I	P	T	E	A	S	E	R
E	R	E	L	A	T	R	I	E	O	
R	A	P	I	E	C	E	M	E	N	T
M	I	R	A	B	I	L	I	S	I	S
O	T	E	E	T	S	T	A	G	E	
N	E	S	S	E	N	T	E	R	R	E
N	U	A	G	E	A	I	S	E	E	
A	R	I	A	N	E	C	T	F		
I	L	I	N	D	E	C	I	S	E	
R	E	L	E	V	E	S	U	E	E	S
E	X	E	C	R	E	E	B	R	U	S
S	S	U	E	B	R	E	S	L	E	

TARTE FINE AUX CHAMPIGNONS



**Préparation
et cuisson 3/4
d'heure
Pour 6 personnes**

800 g de champignons de Paris, 1 échalote, 100 g de crème fraîche double, 1 petite botte de ciboulette, 300 g de pâte feuilletée surgelée, une tourtière de 32 cm.

Étalez une pâte très fine et foncez-en la tourtière en plaquant bien les bords avec les doigts farinés. Piquez et réservez ensuite au froid.

Duxelle : hachez les queues des champignons et l'échalote, faites suer le tout avec une noix de beurre, ajoutez 2 bonnes cuillères à soupe de crème fraîche, et faites réduire en tournant à la spatule. Salez, poivrez. Laissez refroidir.

Ensuite, hachez grossièrement les têtes de champignons et faites-leur rendre leur jus dans une sauteuse, puis retirez-les en réservant le fond de cuisson.

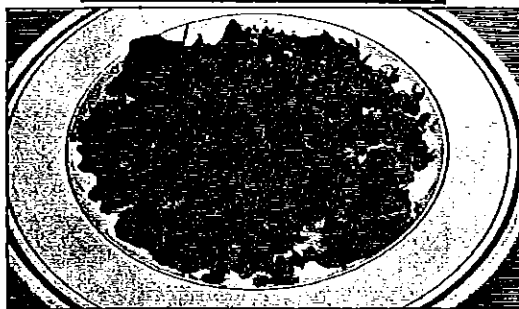
Sortez la tourte du réfrigérateur, étalez dessus la duxelle froide. Glissez au four préchauffé 1 h 8, 20 mn. Sortez la tarte et disposez les têtes émincées comme pour une tarte aux pommes. Au moment de servir, passez à four chaud 2 à 3 minutes sans brunir.

Petite sauce : faites réduire complètement le jus des champignons, ajoutez 60 g de crème double. Faites réduire à nouveau jusqu'à obtenir une sauce d'une consistance crémeuse. Ajoutez la ciboulette hachée et nappez-en la tourte de quelques cuillères. Au sortir du four, ajoutez quelques cuillères de sauce et servez le reste en saucière.

A SAVOIR

Lorsqu'un plat cuit durant plus d'une heure au four, il faut savoir qu'il continuera de cuire et de réduire hors du feu encore près d'une heure : continuez donc de le mouiller.

JARRET DE VEAU AUX PETITS LÉGUMES



**Préparation
et cuisson 1 h 30
Pour 6 personnes**

Un jarret de veau entier de 1,800 kg environ, 3 c. à soupe d'huile, 2 c. à soupe de vinaigre de Xérès, 10 cl de vin blanc. Pour la brunoise de légumes, 50 g d'oignons, 100 g de céleri rave, 100 g de navets, 200 g de carottes, bouquet garni avec estragon. Faites désosser le jarret

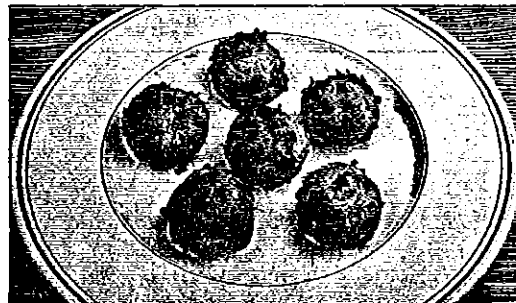
par votre boucher et faites casser l'os en 3. Découpez les morceaux de viande en gros cubes. Faites revenir les morceaux du jarret à l'huile, égouttez-les. Epluchez les légumes et coupez-les en brunoise (c'est-à-dire en très petits dés). Dans une cocotte, disposez les morceaux de viande, les os, les légumes, 2 cuillères à soupe de vinaigre de Xérès, 1 verre de vin blanc, le bouquet garni, couvrez. Glissez la cocotte au four pour ob-

tenir une cuisson plus moelleuse 1 h 6. Ajoutez tous les 1/4 d'heure environ, quelques cuillères d'eau. Laissez cuire 1 h 1/4 à 1 h 1/2. Servez la viande chaude entourée de la brunoise de légumes. En accompagnement, vous pouvez servir quelques pommes de terre roses, des épinards frais au beurre ou des endives braisées. Ce jarret peut tout aussi bien se déguster froid entouré de sa gelée et accompagné d'une salade verte.

JARRET À L'ORANGE

Si vous remplacez l'eau par du jus d'orange, votre plat rappellera l'osso bucco à la piémontaise, l'orange se marie bien à l'acidité du vinaigre de Xérès. Vous pouvez également y ajouter quelques zestes d'orange blanchis.

CHOUX AUX PISTACHES



**Préparation
et cuisson 40 mn
Pour 8 personnes
(35-40 choux)**

Choux : 12 cl de lait, 2 morceaux de sucre, 1 pincée de sel, 55 g de beurre, 75 g de farine, 3 œufs, 2 jaunes d'œuf, 100 g d'amandes hachées. **Crème anglaise :** 1/2 litre de lait, 1 gousse et demie de vanille, 6 jaunes d'œuf, 125 g de sucre. **Crème pistache :** 3 œufs entiers et 2 jaunes d'œufs, 60 g de sucre, 35 g de farine, 120 g de pistaches en pâte (ou à défaut de pâte d'amandes), 1/2 litre de lait.

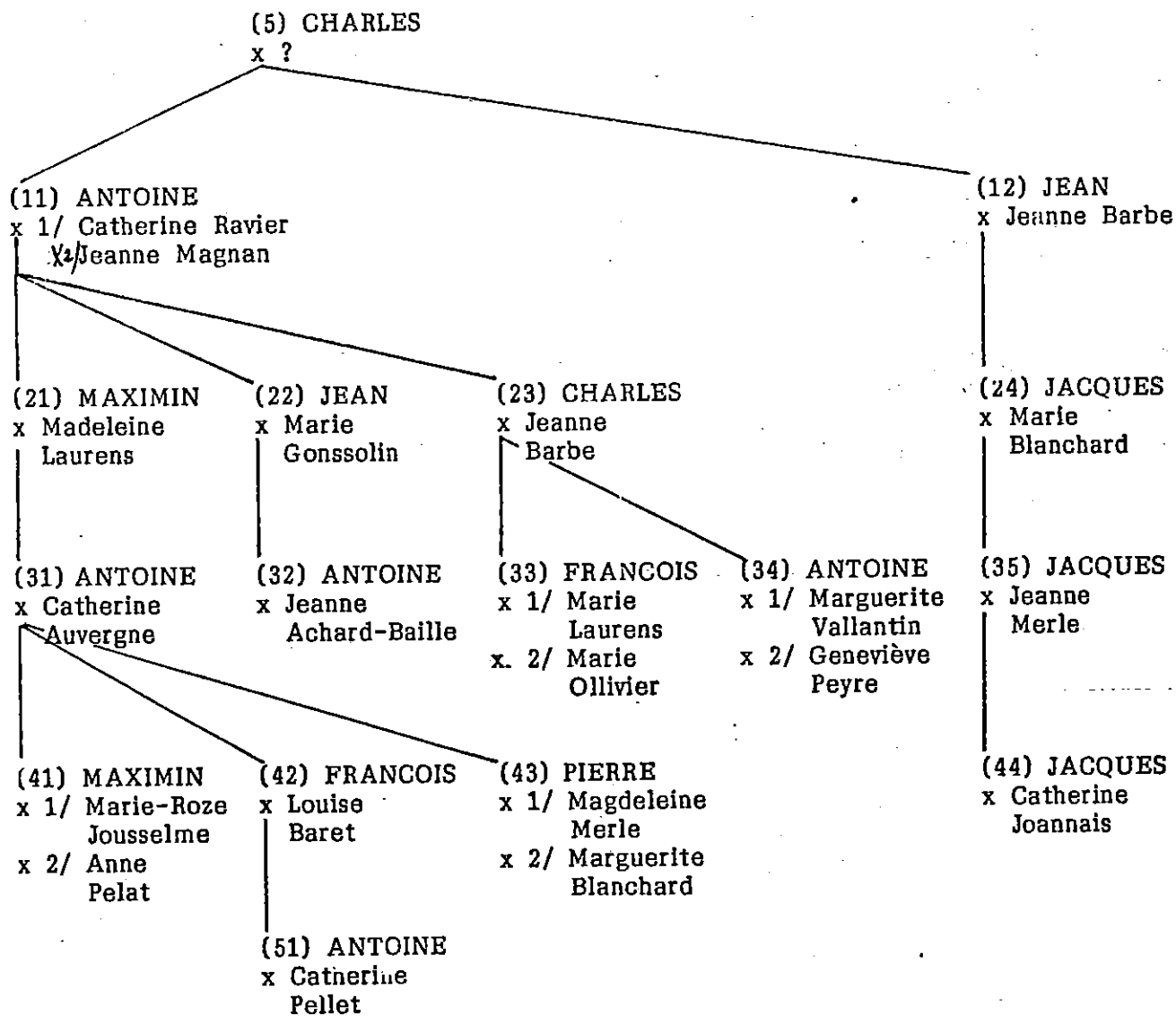
Choux : porter le lait à ébullition, ajoutez le sucre et le sel, puis la farine hors du feu. Puis, à feu vif en mélangeant continuellement à la spatule, formez une boule de pâte. Versez la pâte à choux dans un bol et ajoutez, hors du feu, un à un les 3 œufs entiers. Formez des choux à l'aide d'une po-

che à douille de la taille de champignons moyens et disposez-les sur la plaque à pâtisserie du four. Dorez au jaune d'œuf, saupoudrez d'amandes hachées et faites cuire à four chaud 15 mn 1/8. **Crème pistache :** faire bouillir le lait avec la pâte de pistache. Mélangez rapidement, hors du feu, les 5 jaunes d'œufs, le sucre, la farine. Versez le lait chaud sur cette préparation et remettez sur le feu. Portez à ébullition quelques secondes. Montez les blancs en neige ferme et incorporez-les délicatement

à la crème refroidie.

Crème anglaise : battez les jaunes d'œufs avec le sucre jusqu'à ce que le mélange soit bien blanc. Faites bouillir le lait avec la gousse de vanille et versez-le sur la préparation. Mélangez bien et, à feu doux, laissez épaissir sans bouillir. Laissez refroidir le tout, puis remplissez les choux de crème pistache à la cuillère ou à la poche à douille, servez en même temps la crème anglaise. Si vous avez trop de choux, ne les remplissez pas, les enfants les mangeront tels quels en chouquettes.

VINS : Un saumur-champigny, un bearn rouge ou un irancy servis frais conviendront parfaitement.

FAMILLE DE (5) CHARLES, MARCHAND à SAINT BREME

(5) (prob) Charles BARBE

°av 1604; hab St Brême; +ap 1622

x ?

d'où :

- Antoine qui suit en (11)
- Catherine x Claude GAGNAIRE
- (pas de preuves mais fortes présomptions)
Jean qui suit en (12)

1er DEGRE :

(11) Antoine BARBE (fs Charles)

prob b C 20.11.1622; (s); bayle et marchand
St Brême; test M^e Fallavel not C;

(+) C 10.4.1691

x 1/ Catherine BAVIER

°av 1628; + 1658/1702

d'où :

- Maximin qui suit en (21)
- Pierre; b C 22.9.1645
- Marguerite x François GAGNAIRE
- Bernard; b C 7.3.1649
- Marie x Jean VANARD
- Jean qui suit en (22)
- Charles qui suit en (23)
- prob Esprit; cité 1695 hab St Chef

x 2/ 1659/1703

Jeanne MAGNAN

° 1633; test M^e Guillaume Bernou not C
26.12.1703; (+) C 29.12.1703; sp

(12) Jean BARBE

(prob fs Charles)

°av 1635; hab St Brême; + 1662/1688

x 1645/1653

Jeanne BARBE

(prob fa Etienne x Catherine ROBERT)

b C 20.4.1632; (+) C 31.3.1700

d'où :

- Catherine; b C 2.11.1653
- Flaurette x Jacques MATHIEU
- Marie; b C 19.12.1655 (dans cet acte la M
est prénommée Catherine)
- Jacques; b C 24.2.1661; prob + jeune
- Jacques qui suit en (24)

2ème DEGRE :

(21) Maximin BARBE

(fs Antoine x Catherine Ravier)

b C 31.7.1643; laboureur, marchand St-
Brême; (+) C 1.3.1694

X CM M^e Jacques Gueydan not C 7.5.1679

Madeleine LAURENS

(fa Antoine x Marie GUEYDAN)

°prob Les Souchons, La Salle en Beaumont
1654; (s); (+) C 9.7.1712

d'où :

- Antoine qui suit en (31)
- Marie x Pol CHABERT
- Marguerite x Claude MOTTIN

(22) Jean BARBE

(fs Antoine x Catherine Ravier)

b C 23.12.1657; hab C puis La Javergne,
Pellafol; + ap 1711

x prob Pellafol 1677/1682

Marie GONSSOLIN

(fa Jean-Pierre x Anne BRUNET)

°1661/1666; +ap 1734

d'où :

- Antoine; b C 26.4.1682; (+) C 29.7.1682
- Louis; b Pellafol 1696
- Antoine qui suit en (32)

(23) Charles BARBE

(fs Antoine x Catherine Ravier)

°1658; (s); tailleur C; (+) C 16.6.1706

x C 6.11.1691

Jeanne BARBE

(fa Jean x Marguerite MONIER)

°1664; (s); (+) C 31.8.1735

(x 1/ Noël MOURILHET)

(x 3/ Claude ROSTAIN)

d'où :

- Françoise x Guigues GALVAIN
- Maximin; b C 8.10.1695; + av 1732
- François qui suit en (33)
- Marguerite; b C 6.7.1701; (+) C 16.7.1704
- Antoine qui suit en (34)

(24) Jacques BARBE

(fs Jean x Jeanne BARBE)

b C 18.3.1662; (s); laboureur St Brême;
test Me Barthélémy Eymar not C 24.7.1736;

(+) C 31.7.1736

x 1680/1691

Marie BLANCHARD

(fa Jacques x Marie GAGNAIRE)

°prob Monestier d'Ambel 1667; (+) C 31.3.1707
d'où :

- Jeanne; b C 29.4.1691; (+) C 24.8.1691
- Jean; °1692; (+) C 16.7.1704
- Jacques qui suit en (35)
- Claude; b C 16.5.1697; (+) C 12.5.1700
- Anthoine; b C 26.4.1699; (s); hab St Brême;
prob + 1713/1736
- François; b C 19.11.1701; marchand Cusset en
Auvergne; + ap 1739
- Marie; b C 29.3.1704; (+) C 31.12.1707
- Catherine x Louis BONIOT
- Jeanne; b C 28.3.1707; (+) C 1.4.1707

3ème DEGRE :

(31) Antoine BARBE

(fs Maximin x Madeleine Laurens)

°ca 1680; (s); laboureur et marchand St Brême;
(+) C 17.5.1752

x 1697

Catherine AUVERGNE

°1680; (+) C 12.8.1748

d'où :

- Louis; b C 7.10.1698; (+) C 14.8.1757
- Maximin qui suit en (41)
- Anthoine; b MC 29.1.1703; (+) C 5.2.1703
- Marthe; b C 17.8.1704; (+) C 20.8.1704
- Jean; b C 5.9.1705
- François qui suit en (42)
- Françoise; b C 23.12.1709; (+) C 28.12.1709
- Claude (h); b C 2.2.1711; (+) C 24.6.1733
- Magdeleine x Jacques CHANARD
- Jane x Jacques GIRARD-GROS
- Anne x Jacques ODDOZ
- Pierre qui suit en (43)

(32) Antoine BARBE

(fs Jean x Marie Gonssolin)

b Pellafol 27.4.1700

x CM Me Pierre Gonssolin not Pellafol 13.8.1734

Jeanne ACHARD-BAILLE

(fa Nicolas x Magdeleine COMBE)

° prob Les Payas, Pellafol

(x 1/ Jean PASCAL)

(33) François BARBE

(fs Charles x Jeanne Barbe)

b C 23.11.1697; (s); Me cordonnier C;

(+) C 5.9.1775

x 1/ C 4.7.1730; CM Me Claude Eymar not C
14.6.1730

Marie LAURENS

(fa François x Jeanne BOSCH)

°1712; (s); (+) C 16.7.1739

d'où :

- Anthoine; b C 17.1.1732; (+) C 18.1.1732
- Marie x Pierre MONIER
- Charles; b C 24.8.1736; (+) C 31.8.1736
- Charles; b C 17.9.1737
- François; b C 3.7.1739; (+) C 21.7.1739

x 2/ 1739/1743

Marie OLLIVIER

°1710; test Me Claude-Barthélémy Eymar
not C 4.1.1770; (+) C 15.4.1770

d'où :

- Jeanne; b C 14.1.1744; (+) C 21.9.1746

(34) Antoine BARBE

(fs Charles x Jeanne Barbe)

b C 28.9.1704; (s); cordonnier ménager C;

Test Me Claude-Barthélémy Eymar not C
25.9.1768; + C 16.9.1789

x 1/ C 10.6.1732

Marguerite VALLANTIN

(fa André x Catherine SAMBAIN)

°1707; (s); (+) C 21.1.1735

d'où :

- Charles; b C 2.5.1733; (+) C 5.5.1733
- Marguerite; b C 30.7.1734; (+) C 27.9.1735

x 2/ C 4.9.1736

Geneviève PEYRE

(fa Claude x Magdeleine ODDOS)

°av 1707; (s); test Me Aglot not C 16.3.1786;
(+) C 2.8.1788 (x 1/ Claude BONNET)

d'où :

- Jeanne; b C 21.4.1739; (+) C 14.9.1741
- Marguerite; b C 14.1.1741; (+) C 12.9.1741
- Jeanne; x Pierre SOSE
- Charles; b C 10.8.1745; (+) C 18.8.1747
- Marie-Angélique x Jean GIRAUD
- Anthoine; b C 20.7.1750; (+) C 20.8.1756

FAMILLE (6) DANIEL

(6) prob Daniel BARBE

°ca 1590; + av 1643

x av 1614

Marguerite ACHARD-COGNON

(fs Pierre)

°av 1599; +ap 1646; (x 2/ av 1644 Laurent ROUSSIN), d'où :

- Etienne qui suit en (11)

1er DEGRE :

(11) Etienne BARBE

(prob fs Daniel x Marguerite Achard-Cognon)

°av 1644; tailleurs d'habits C; + ap 1655

x av 1632

Catherine ROBERT

° prob Monestier d'Ambel av 1617; + ap 1658

d'où :

- Jeanne x prob Jean BARBE

FAMILLE DE (7) GUILLAUME,
NOTAIRE à SAINT BRÈME

(7) Guillaume BARBE

°ca 1550; not royal St Brème

x 1/ ?

d'où :

- Pierre qui suit en (11)

x 2/ CM Me Maturin Priot 1.3.1585

Dlle Jeanne de BEAUCHASTEL

d'où :

- Daniel qui suit en (12)

1er DEGRE :

(11) Pierre BARBE

(fs Guillaume)

°ca 1580; procureur baillaga Grésivaudan;

+ av 1687

x ?

d'où :

- David qui suit en (21)

(12) Daniel BARBE

(fs Guillaume x Jeanne de Beauchastel)

°ca 1590; cité not royal St Brème 1645-1655;

+ ab intestat 1655/1687

x ?

d'où :

- Pierre; marchand Grenoble; +ap 1687

- Jacques; +ap 1687

- Hélène; +ap 1687

- Honoré; +ap 1687

- François; +ap 1687

2ème DEGRE :

(21) David BARBE

(fs Pierre)

°ca 1610; avocat en la Cour; cité 1637-1687;

St Brème 1637; +ap 1687

x av 1671

Françoise de VULSON

+ap 1684

d'où :

- Louise; m prot C 4.12.1678

FAMILLE (8) JACQUES
LABOUREUR ST BRÊME

(8) Jacques BARBE

°av 1602; hab St Brême; +ap 1632
x av 1620

Claude GALVAIN

°prob Aspres lès C av 1605
d'où :

- Isabeau x Claude GUIBERT
- Catherine; b C 26.3.1623
- prob Jeanne; b C 15.2.1632 (dans cet acte la M. est prénommée Catherine)
- (Nous n'inscrivons pas "Claude qui suit", n'en ayant trouvé ni preuve ni présomption suffisante.)

(8) Claude BARBE

°1628; (s); laboureur St Brême;

(+) C 30.8.1713

x 1646/1659

Suzanne ESCALE

°St Bonnet en Champsaur 1620;

(+) C 25.2.1717

d'où :

- Jacques; b C 19.10.1659
- Maximin qui suit en (11)
- Dimanche x Guigues AUBAUD

1er Degré :

(11) Maximin BARBE

°1664; (s); journalier C; (+) C 4.5.1744

x C 28.4.1695

Anne MATHIEU

(fa Louis x Marie CHABERT)

b C 2.10.1678; (+) C 6.12.1731

d'où :

- Marie; b C 26.9.1701; (+) C 12.4.1702
- Louis qui suit en (21)
- Marguerite; b C 17.3.1708;
- (+) C 19.4.1710
- Marie; b C 26.2.1711; (+) C 2.3.1711
- Pierre; b C 27.7.1713; (+) C 20.2.1719
- Jacques; b C 7.2.1717; (+) C 8.2.1717
- Jacques; b C 18.5.1719; (+) C 24.7.1749

2ème Degré :

(21) Louis BARBE

b C 30.9.1705; (s); journalier St Brême;

(+) C 18.9.1735

x 1/ C 20.8.1720

Marie VIALON

(fa Barthélémy x Anthoinete BLANCHARD)

°prob Monestier d'Ambel 1687; (s);

(+) C 1.4.1732

x 2/ C 3.6.1732; CM Me Blanc-Lanautte not C 21.5.1732

Margueritte GALVAIN

(fa Guigues x Françoise BARBE)

°av 1717; (s); + ap 1738 (x 2/ Pierre FAURE)

d'où :

- Louis qui suit en (31)

3ème Degré :

(31) Louis BARBE

b C 19.8.1734; orphelin à 1 an et sous curatelle Louis Court; (s); hab St Brême; (+) C 1.8.1785

x 1/ C 9.1.1759

Anne DEBOURDEAUX

(fa François x Marianne GEAU)

°1742; (s); (+) C 25.3.1769

d'où :

- Louis; b C 11.3.1762; (s)
- François; b C 4.9.1764; (s)
- Maximin; b C 5.3.1767

x 2/ 1769/1770

Marguerite BOYER

(fa Pierre x Jeanne GAUTIER)

°prob La Croix de La Pigne

d'où :

- Marguerite; b C 17.3.1771
- Marie; b C 13.12.1772
- Pierre; b C 26.6.1774
- Jean; b C 24.3.1776; (+) C 19.10.1777
- André; b C 3.12.1780; (+) C 5.9.1783
- Madeleine; b C 22.7.1782; (+) C 21.2.1783
- Jean-Joseph; b C 6.5.1784; (+) C 6.7.1784
- Angélique (jumelle); b C 6.5.1784; (+) C 8.7.1784
- Jeanne; b C 15.9.1785; (+) C 8.4.1786
- Catherine (jumelle); b C 15.9.1785; (+) C 31.1.1788

FETE DU FOOT

Les 2 et 3 Septembre, pour l'inauguration du terrain de foot, le Football-Club de l'Obiou a voulu marquer l'événement d'une manière grandiose. Pour cela, il avait invité le Club "jumeau" de PLOUEC-du-TRIEUX et toute la population de CORPS à participer aux différentes manifestations : le Samedi soir, une soirée dansante avec un buffet copieux et varié et une animation pour tous, qui a rassemblé plus de 150 personnes, dans une chaleureuse ambiance à la Salle des fêtes ; le dimanche à 11 Heures, une assistance encore plus fournie a assisté à l'inauguration du terrain de foot et découvrait une splendide pelouse et les nouveaux aménagements : buvette, terrain d'entraînements, parking, etc. Le représentant du district de football, entouré de M. Charles GALVIN, représentant M. MIGAUD, député ; du Dr Gérard CARDIN, Conseiller général et maire de CORPS ; de Mmes et Mm. les maires du Canton, du conseil municipal ; de M. Hervé FERRIERE, président du foot de CORPS ; de Joël MICHEL, président du foot de PLOUEC-du-TRIEUX ; des anciens présidents, de tous les joueurs, etc., a coupé le ruban vert (couleur du Football-Club), ouvrant ainsi le terrain aux joueurs, qui s'affrontaient l'après-midi. Le Dr CARDIN insistait sur la réalisation de ce nouveau terrain et surtout sur la participation bénévole de tous les membres, qui ont apporté leur contribution à son édifice.

M. Charles GALVIN soulignait le besoin de ce genre d'aménagement, dans les villages ruraux, pour conserver une animation appréciée de tous.

Un apéritif clôturait cette inauguration, offert par la municipalité et servi par les membres du foot, qui ont activement organisé ces deux manifestations et mené de mains de maître la mise en place du buffet particulièrement réussi. Félicitations aussi à nos amis Plouecoïsi qui, par leur gaieté et leur joie de vivre, ont largement contribué au succès de ces manifestations.



CLUB DU 3ème AGE
SEJOUR EN PERIGORD

Lundi 4 Septembre, 6 heures, un car de l'entreprise des "Courriers du Dévoluy" conduit par Michel, un chauffeur aimable, discret et dévoué, prend en charge les personnes de CORPS, PELLAFOL, et AMBEL qui sont inscrites pour ce séjour. Deux personnes à LA SALLE, puis quatre à LA MURE se joignent à eux, et une à GRENOBLE. Le groupe est au complet : 24 personnes. Par l'autoroute, nous atteignons L'ISLE D'ABEAU, où une pause-café est prévue, et, près de VIENNE, nous traversons le Rhône pour entrer dans le département de La Loire : ST ETIENNE, et par l'autoroute nous arrivons à CLERMONT-FERRAND, dans Le Puy-de-Dôme. Ensuite, c'est la partie la plus longue du voyage par des routes tortueuses, nous entrons dans le département de la Corrèze. Arrêt pour déjeuner au relais touristique de PONTY dans la banlieue D'USSEL. Un bon repas nous est servi, et nous repartons pour TULLE, BRIVE. Enfin, c'est le département de La Dordogne, que nous traversons en entier, pour atteindre BERGERAC et EYMET qui se trouve tout-à-fait au Sud du Département, à 5 Km du Lot-et-Garonne, et l'Agenais. Arrivée vers 7h30. Nous avons parcouru 710 Km. Réception chaleureuse par la Directrice du Centre, Véronique, et un animateur sympathique Jacques. Repas au Centre, et nous prenons possession de nos appartements, confortables, très propres, dans des locaux pratiquement neufs.

La première partie du séjour a été consacrée à visiter le Sud du Département : Bastides et Châteaux. Dans LE PERIGORD, une Bastide est une ville fortifiée construite sur une colline appelée "PECH" ou "PUY".

Mardi : nous avons visité BERGERAC (27000 habitants) qui s'étend de part et d'autre de la Dordogne (affluent de la Garonne). Située dans une large vallée, BERGERAC est entourée de vignobles, de champs de tabac, de cultures céréalières, de maïs, de tournesols. BERGERAC est la capitale du tabac en France. Nous avons visité le musée du tabac, avec une magnifique exposition de pipes.

Les 11000 hectares de vignobles qui entourent la ville produisent des vins d'appellation contrôlée dont le plus connu est le Monbazillac.

Les quartiers anciens, très pittoresques, témoignent du temps où BERGERAC était la capitale du PERIGORD. Une statue de Cyrano est dressée sur une ancienne place du 16ème Siècle. D'anciennes demeures

ont été restaurées. Retour par le château de Monbazillac avec dégustation du célèbre vin blanc, et achat pour les amateurs. Ce château est de style Renaissance, et, de la terrasse se développe une vue sur le vignoble et sur BERGERAC (64 Km).

Mercredi : Domme, Sarlat.

Nous partons à 8h30 pour le château des Milandes où vécut Joséphine BAKER, qui l'acheta à la fin de la 2ème guerre mondiale et y créa son "village, du monde", où elle abrita ses 11 enfants adoptés, sa tribu "arc-en-ciel" (9 garçons et 2 filles). C'est un château de Plaisance, style Renaissance, qui fut construit en 1489 par François de CAUMONT. Les CAUMONS le gardèrent jusqu'à la Révolution.

Le château est meublé de meubles ayant appartenu aux CAUMONT et de meubles rapportés par Joséphine BAKER des différents pays du monde où elle séjourna. Une salle de bain vert et or, avec robinetterie dorée à l'or fin témoigne de la période de richesse de Joséphine.

De là, nous partons pour Domme que nous avons pu visiter en petit train. La Bastide de Domme est la plus Célèbre du PERIGORD ; elle domine un des plus beaux paysages de la vallée de la Dordogne. Domme a résisté en 1588 aux Huguenots qui écument le PERIGORD. Du promontoire de Domme, la vue embrasse la vallée de la Dordogne qui déroule ses méandres parmi le quadrillé formé par les champs de maïs, de tabac et de céréales. Les maisons bâties en pierre ocre s'ornent de balcons et d'escaliers fleuris.

Après un excellent repas à Domme, c'est la découverte, au coeur du PERIGORD Noir (forêts de chênes truffiers et de châtaigniers) de Sarlat (10000 Hectares), que nous visitons avec un guide. A retenir : la maison Natale de La Boétie de style Renaissance, dont la toiture de Lauzes est percée d'une lucarne superbement décorée. Autre curiosité : la lanterne des Morts, c'est peut-être une chapelle funéraire. Les rues étroites de Sarlat ont conservé leur allure médiévale ; leurs hôtels gothiques et Renaissance ont été restaurés. Au célèbre marché du Samedi se vendent, les oies, les canards, les grains, les noix, les foies gras et les truffes. La grande restauration engagée en 1964 a permis de raviver le charme de cette petite ville (223 Km).

Jeudi : Nous avons parcouru le marché pittoresque D'EYMET, coloré et très animé. EYMET est une Bastide du 13ème Siècle ; c'est une petite ville de 2500 Habitants, accueillante et chargée d'histoire, qui lui a laissé une superbe place avec ses arcades. Pendant plus de 300 ans, EYMET a été occupée par les Anglais installés en Aquitaine.

Le centre de vacances "Le Breton" est situé à 2 Km du Village.

Après le déjeuner au village de vacances, nous partons pour SAINT-EMILION, situé dans le Département de la Gironde, un des crus les plus renommés du Bordelais. Nous visitons l'Eglise Monolithique, les Catacombes, et, avant le retour, passage à la cave et dégustation (160 Km).

Vendredi : Départ pour MONFLANQUIN, une Bastide située dans le LOT-et-GARONNE. Après visite des rues en pente et des arcades de la Bastide, nous déjeunons à LACAPELLE-BIRON où nous attend un menu gastronomique.

L'après-midi, visite guidée du château de Bonaguil, situé aux confins du PERIGORD Noir et du QUERCY. C'est un château-fort du 15^{ème} et 16^{ème} Siècles ; plus d'une centaine d'hommes pouvait y soutenir un siège grâce aux dépendances : un fournil, des cheminées monumentales, des fossés intérieurs et un réseau d'écoulement des eaux fort bien conçu.

A titre d'exemple, voici un des menus servis au cours de nos promenades à LACAPELLE-BIRON :

- Bouillon de poule vermicelle
- Melon au muscat
- Jambon cru, pâté de campagne, cornichons, beurre
- Omelette aux girolles
- Poule confite, pommes sautées, haricots verts
- Truffe (glace) ou tarte aux pommes.

(175 Km).

Samedi : Visite de Montpazier, la plus belle des Bastides du PERIGORD. Elle fut créée par Edouard 1^{er}, Roi D'ANGLETERRE pour commander les routes allant de L'Agenais aux rives de Dordogne. Au cours de la guerre de Cent Ans, la Bastide est plusieurs fois envahie et pillée tant par les Anglais que par les Français. Les rues, régulières, décomposent la Cité en compartiments rectangulaires. La place centrale possède une ancienne halle. Après, le déjeuner au pied du château, c'est la visite guidée du château de BIRON. Perché au sommet d'un "PUY" le château de BIRON dresse la masse énorme de ses tours et de ses terrasses à la lisière du PERIGORD et de L'Agenais, et commande un immense Horizon. Pendant la guerre de 100 Ans, il passe sans cesse des mains des Français à celles des Rois D'ANGLETERRE et subit de nombreux dommages. Des terrasses qui entourent le château, la vue s'étend sur la campagne environnante et la Bastide de Montpazier dont les BIRON étaient les seigneurs (111 Km).

Après un Dimanche de détente passé au Centre de vacances (messe, concours de pétanque, concours de belote), la deuxième semaine nous conduit dans le Nord du Département.

Lundi : par BERGERAC, à travers d'immenses forêts de chânes-verts (truffiers) et de châtaigniers, la route nous conduit à PERIGUEUX. C'est la capitale du Département, elle est située sur L'ISLE, affluent de la Dordogne. Elle compte 35000 Habitants, 52000 avec sa banlieue. C'est une ville très ancienne, qui a conservé ses maisons de style et sa cathédrale. Cette cathédrale, appelée cathédrale Saint-Front est un magnifique témoin de L'art Roman Périgourdin, mais elle a été restaurée au 19ème Siècle dans le style gothique. Ses coupoles énormes se dressent dans le ciel. La façade est du 11ème Siècle. A l'intérieur, un somptueux rétable baroque en noyer représente l'Assomption de la Vierge.

En parcourant les ruelles anciennes de la ville, on rencontre la maison natale du Général DAUMESNIL qui servit Napoléon. Rue de la Sagesse, une ancienne maison abrite un très bel escalier Renaissance. Puis on suit la Rue Limogeanne pour arriver au passage DAUMESNIL, où de vieilles demeures ont été rasées, laissant un dégagement qui permet d'admirer les belles façades ocre des 15ème, 16ème, 17ème Siècles.

De PERIGUEUX, nous rejoignons BRANTOME, où nous déjeunons. BRANTOME se tapit dans la riante vallée de la Dronne. En flânant sur les bords de la Dronne, on atteint des jardins tracés le long de la rivière. On découvre, une ancienne abbaye. Isolé de l'église troglodyte, le clocher Roman est construit sur un rocher abrupt (217 Km).

Mardi : C'est la découverte de la Préhistoire qui commence par la visite guidée du gouffre de Proumeyssac que l'on atteint par un tunnel de 120 Mètres. Ce gouffre, est une coupole souterraine décorée de belles concrétions ocre ou blanches. Un important ruissellement continue à alimenter des stalactites denses formant des draperies et des stalagmites d'une grande pureté. De là, nous allons déjeuner à MONTIGNAC, en suivant la riante vallée de la Vézère par le BUGUE et le EYZIER.

L'après-midi, visite du musée du Thot où un montage audiovisuel nous renseigne sur la vie de l'homme des cavernes et nous initie à la Préhistoire.

Dans un parc animalier, nous découvrons des aurochs, des cerfs,

des daims, des chevaux russes, des bisons et la reconstitution animée d'une scène de chasse au Mammouth.

Enfin, l'après-midi se termine par la visite de LASCAUX II, reproduction de la vraie grotte préhistorique fermée au public en 1963, pour cause de maladie verte due à la respiration, et qui altère les peintures. On pénètre dans la salle des taureaux, des rouges et des noirs, énormes et, au-dessus, une frise de six petits chevaux noirs et des cerfs. Ces peintures rupestres témoignent d'un art très évolué au temps de la Préhistoire. (238 Km).

Les deux dernières journées seront consacrées au proche environnement D'EYMET :

- visite et dégustation chez un viticulteur de vin de BERGERAC ; démonstration et usage de la machine à vendanger.
- visite et dégustation de foie gras chez un éleveur de canards, où nous remarquons des installations modernes.

Enfin, Vendredi, c'est le retour par le même itinéraire : BERGERAC, PERIGUEUX, BRIVE, TULLE. (Arrêt à USSEL pour déjeuner) CLERMONT-FERRAND, ST ETIENNE, VIENNE, L'ISLE D'ABEAU, GRENOBLE, LA MURE, CORPS (710 Km).

Au total, un périple d'environ 2600 Km qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions, dans une ambiance cordiale et amicale. Jacques s'est efforcé d'animer les soirées ; malheureusement, il y avait peu de participants (loto-bals-concours de belote).

Une ombre : le départ prématuré de Mr et Mme RIVIERE, que nous aurions été heureux de garder avec nous.

Tout le monde conservera un souvenir inoubliable de ce séjour, et nos remerciements les plus sincères vont aux dirigeants du Club, et aux organisateurs du séjour. Merci à Mme PELLISSIER pour son dévouement.

R. RUTTY

FEDERATION RHONE ALPES DE
PROTECTION DE LA NATURE
FRAPNA SECTION ISERE
5, place Bir Hakeim
38000 GRENOBLE
Tél : 76.42.64.08

Réf :
MM/NU/CPO 23

Grenoble,
le 29 juin 1989

COMMUNIQUE DE PRESSE
POLLUTION DE L'EAU EN ISERE.
LA FRAPNA TIRE LA SONNETTE D'ALARME.

Le département de l'Isère accuse un retard important en ce qui concerne l'épuration des eaux usées domestiques. En 1988 son taux d'épuration était inférieur à la moitié de la moyenne nationale.

En 1989, l'entrée en service de la station d'épuration de Grenoble va améliorer la situation sans combler le retard.

Nous constatons qu'aujourd'hui, sur les 247 communes de plus de 600 habitants que compte le département et qui regroupent 868 000 habitants :

- 108 communes regroupant 236 000 habitants n'ont pas de station d'épuration.
- 36 communes regroupant 80 000 habitants ont une station qui fonctionne mal.
- 2 communes de plus de 10 000 habitants sur 12
- 10 communes de 5 à 10 000 habitants sur 23
- 8 communes de 3 à 5 000 habitants sur 25

n'ont pas de station d'épuration.

Cette situation n'est pas tolérable alors que le Conseil Général vient d'adopter une carte d'objectifs Qualité des eaux qui prévoit pour 1995 une reconquête de nos rivières et plans d'eau. Elle ne l'est pas vis-à-vis des collectivités qui ont fait l'effort de se doter de moyens d'épuration parfois depuis longtemps.

Enfin, elle est inadmissible vis-à-vis des milieux naturels considérés trop longtemps comme des dépotoirs et vis-à-vis de la santé publique.

La FRAPNA Isère a donc décidé de s'adresser à toutes les communes de plus de 600 habitants du département sans station d'épuration ou disposant d'équipements dépassés ou fonctionnant mal pour leur demander les raisons de cette situation et leurs projets pour y remédier.

Elle espère ainsi contribuer à l'accélération d'un programme de dépollution dont la priorité ne doit pas être seulement verbale.

P. PLANEIX
Président.

P.J. Copies de lettres types aux Maires.



COPIE

☎ 76 42 64 08

Grenoble,
le 23 juin 1989

REF.
MM/NU/CPO 21
OBJET :
OPERATION STATIONS D'EPURATION
DE L'ISERE
AFFAIRE SUIVIE PAR M. MACAIRE

Monsieur le Maire,

Vous n'ignorez sans doute pas le problème que pose au niveau international la pollution des eaux.

Or, en ce domaine et particulièrement celui du taux d'épuration des rejets domestiques et industriels la France accuse un retard important comparativement à d'autres pays comme les Etats-Unis et l'Allemagne.

Le département de l'Isère, lui, est l'un des plus mal placés au niveau national puisque son taux d'épuration des rejets domestiques se situait en 88 à la moitié du taux moyen national et au quart de celui du département du Rhône, même si la mise en service en 1989 de la station d'épuration de Grenoble réduit ce retard sans l'annuler.

Cette situation peu reluisante ne sera pas tenable longtemps, pour l'image de marque de notre département.

En ce qui concerne les communes du département nous constatons les situations suivantes :

- A) Communes ayant fait depuis longtemps l'effort de se doter d'une station d'épuration et celui de la maintenir en bon état de fonctionnement.
- B) Communes ayant fait un effort récent mais important dans le domaine de la dépollution.
- C) Communes ayant fait à un moment donné l'effort de se doter d'une station d'épuration mais se trouvant pour diverses raisons en possession aujourd'hui d'un équipement peu performant, dépassé, dont le mauvais rendement est reconnu par le rapport du SATESE.
- D) Communes dépourvues aujourd'hui de tout moyen d'épuration et rejetant sans traitement leurs eaux usées dans le milieu naturel.

Il n'est plus acceptable aujourd'hui d'admettre une telle disparité entre ceux qui feraient des efforts pour la sauvegarde ou la reconquête du milieu naturel et ceux qui ne feraient rien. Les premiers ne le comprendraient pas et nous avons bien l'intention de mettre ce problème au grand jour. D'ailleurs, tout rejet sans traitement d'effluents dans le milieu naturel est interdit par la loi.

Conscient du problème le Conseil Général de l'Isère vient d'adopter une carte d'objectifs Qualité des eaux qui devrait permettre d'obtenir à l'horizon 1995 un retour à la normale pour nos rivières et plans d'eau.

Nous rappelons que les communes peuvent bénéficier d'aides financières du Conseil Général et de l'Agence de bassin.

En 1987 les communes de l'Isère ont obtenu pour les constructions de stations d'épuration des subventions de :

40 % venant du Conseil Général

40 % venant de l'Agence de bassin.

Il faut signaler l'intérêt des groupements de communes pour réaliser des stations d'une taille suffisante pour faciliter l'entretien.

En ce qui concerne plus particulièrement votre commune, celle-ci se classe, selon les renseignements dont nous disposons dans la catégorie 'D', c'est-à-dire absence de station d'épuration et rejet direct dans le milieu naturel.

Pourriez-vous nous dire si nous nous trompons et dans le cas contraire nous préciser les raisons de cette situation et les projets que vous avez pour y remédier dans les années qui viennent.

Pourriez-vous également nous indiquer où se déversent vos égouts et de quelle autorisation de rejet vous disposez pour cela.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

P. PLANEIX
Président.

Levete transmis par la

FRAPNA. Section Yzeire

pour information.

LA DÉFENSE EN CHIFFRES 1989

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce dépliant présente, en quelques chiffres et pourcentages, les forces armées et le budget de la Défense de la France en 1989.

Le budget du ministère de la Défense s'élève, déduction faite des pensions, à 182,4 milliards de francs en crédits de paiement et 117,5 milliards de francs en autorisations de programme.

La part de la Défense dans le budget de l'État s'élève à 15,8 % en 1989 ; elle représente 3,69 % du Produit Intérieur Brut Marchand (PIBM).

TABLE DES MATIÈRES

RECTO : DONNÉES GÉNÉRALES

RECTO : DONNEES GENERALES		
Pages	1	Présentation générale
	2	Budget de la Défense 1989 et emploi des crédits
	3	Evolution du budget de la Défense depuis 1984
	4	Dépenses de fonctionnement et dépenses d'équipement
	5	Effectifs des Armées
	6	Programmes d'équipement
	7	Défense et économie nationale
		Comparaisons internationales

VERSO : PRÉSENTATION PAR SYSTÈMES DE FORCES ET DE SOUTIENS

8	Les Forces nucléaires
9	Les Forces terrestres
10	Les Forces maritimes et aériennes
11	La gendarmerie et les Forces d'outre-mer
12	Les soutiens
13	Pourcentages du budget et des effectifs

PRINCIPALES DÉFINITIONS

Le **BUDGET** est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'État pour une année civile.

Les dépenses se répartissent en deux catégories :
- les dépenses ordinaires ou dépenses de fonctionnement ;
- les dépenses en capital ou dépenses d'équipement.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de 4 sous-groupes (Titres I, II, III et IV) ; pour le ministère de la Défense, elles ne concernent que le Titre III. Quant aux dépenses d'équipement, constituées de trois sous-groupes (Titres V, VI et VII), compte tenu de l'importance relative du Titre V, elles sont communément appelées Titre V.

TITRE III	TITRE V
- rémunérations et charges sociales, - alimentation, - fonctionnement, - carburants, - entretien du matériel.	- recherches et études, - investissements industriels, - fabrication de matériels, - infrastructure.

A propos du Titre V, deux distinctions sont à faire :

Les **CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées dans l'année.

Les **AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)** constituent la limite supérieure des dépenses qu'un ministre est autorisé à engager pour l'exécution des programmes pouvant s'étaler sur plusieurs années. Elles demeurent valables sans limitation de durée.

Les **EFFECTIFS MOYENS BUDGÉTAIRES** sont les effectifs théoriquement existants pendant les douze mois de l'année et qui peuvent être payés à l'aide des crédits inscrits au budget.

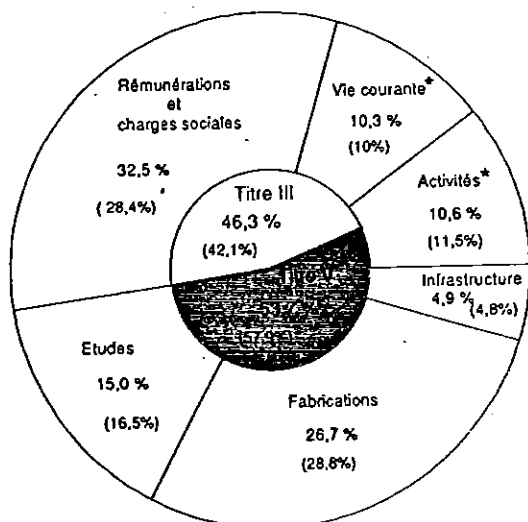
Le **PRODUIT INTÉRIEUR BRUT MARCHAND (PIBM)** correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées brutes (TVA incluses) des biens et des services marchands.

LE BUDGET DE LA DÉFENSE POUR 1989 (en millions de francs)

SECTIONS BUDGÉTAIRES	FONCTIONNEMENT TITRE III	ÉQUIPEMENT TITRE V	TOTAL CRÉDITS DE PAIEMENT	EN %	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (**)
TERRE	25 024	22 687	47 711	26,2	26 409
MARINE	13 017	22 572	35 589	19,5	27 509
AIR	13 993	24 138	38 131	20,9	27 039
GENDARMERIE	14 110	1 849	15 959	8,7	1 917
SECTION COMMUNE	18 216	26 754	44 970	24,7	29 046
TOTAL	84 360	98 000	182 360	100 %	111 920

Non comprises les pensions et la participation au Fonds spécial des ouvriers de l'État gérées par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Privatisation.
(**) Pour les titres V et VI

EMPLOI DES CRÉDITS



() Emploi des crédits, budget gendarmerie exclu

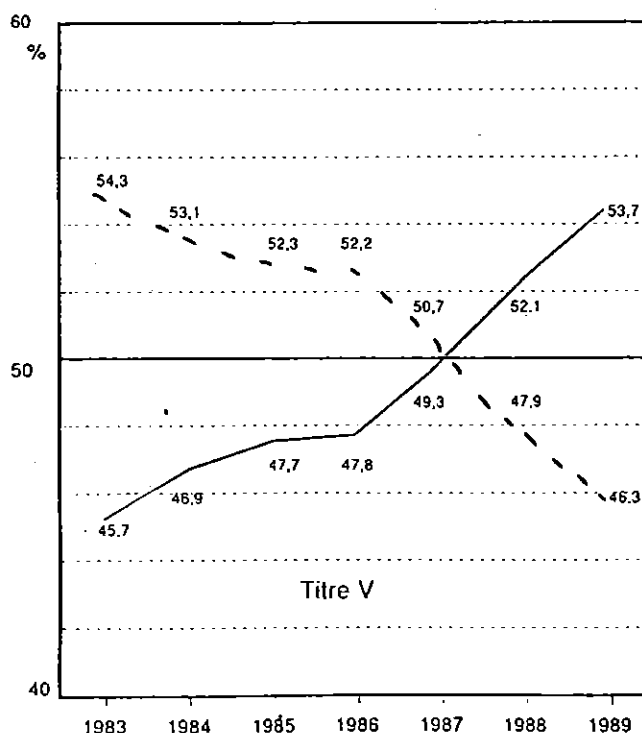
(*) Les rubriques « vie courante » et « activités » comportent à la fois des crédits de fonctionnement et des crédits d'équipement.

ÉVOLUTION DU BUDGET DEPUIS 1984 (déduction faite des pensions)

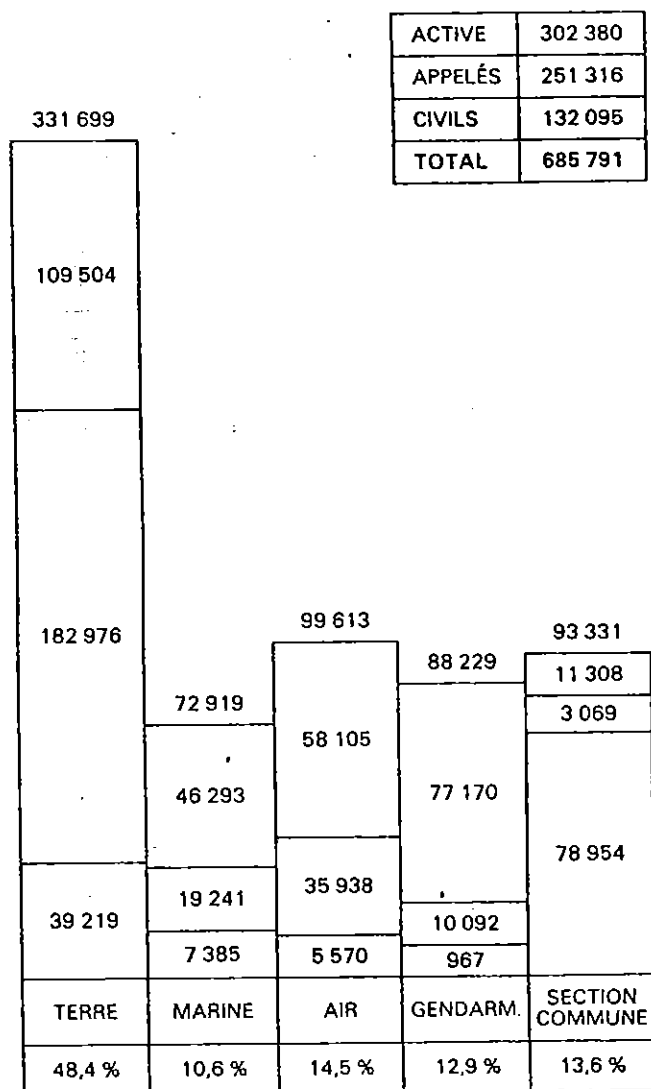
ANNÉES	MILLIONS DE FRANCS	% PRODUIT INTÉRIEUR BRUT MARCHAND (1)
1984	142 100	3,94
1985	150 200	3,85
1986	158 350	3,78
1987	169 200	3,83
1988	174 276	3,71
1989	182 360	3,69

(1) Le Produit Intérieur Brut Marchand (PIBM) correspond à l'ensemble des valeurs ajoutées brutes (TVA incluse) des biens et des services marchands.

RÉPARTITION ENTRE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (TITRE III) ET DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (TITRE V)



LES EFFECTIFS DES ARMÉES EN 1989 (1)



(1), Effectifs moyens budgétaires

LES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT EN 1989

1 - FORCES NUCLÉAIRES

Forces aériennes stratégiques

- Etudes en vue d'une nouvelle composante.

Forces océaniques stratégiques

- Construction du SNLE « Le triomphant »,
- Poursuite des refontes M4 de l'« Indomptable » et du « Terrible ».

Armement nucléaire préstratégique

- Commande de 6 Mirage 2000 N ASMP et livraison de 17 Mirage 2000 N.
- Poursuite du développement de l'adaptation ASMP au Super-Etendard.
- Développement du programme Hadès.
- Mise en service du deuxième escadron de Mirage 2000 N ASMP.

Transmissions stratégiques

- Poursuite du développement et des fabrications du système aéroporté Astarté et du réseau de communication de survie Ramsès.

2 - FORCES TERRESTRES

Commandes inscrites au budget 1989 :

16 AMX Leclerc	55 postes de tir sol-air très courte portée Mistral
46 AMX 30 B2	16 engins blindés du génie
17 lance-roquettes multiples	360 m de pont flottant motorisé
57 canons de 155 mm	8 hélicoptères Super Puma
284 véhicules blindés légers	3 230 véhicules tactiques
255 véhicules de l'avant blindés	800 véhicules de transport logistique
400 postes de tir antichar courte portée	

3 - FORCES MARITIMES

- Commande du SNLE type « Le Triomphant » n° 2, du sous-marin nucléaire d'attaque n° 8, de 5 Atlantique 2, de la modernisation de 10 Super-Etendard.
- Livraison du SNLE refondu M4 n° 2, « L'Indomptable », du chasseur de mines tripartite n° 10 « Sagittaire », du bâtiment hydrographique n° 3 « Laplace », du chaland de débarquement n° 2, de l'Atlantique 2 n° 1.
- Poursuite de la refonte M4 du SNLE « Le Terrible » et des constructions du SNLE « Le Triomphant », du porte-avions nucléaire « Charles de Gaulle », des sous-marins nucléaires d'attaque n° 5 (« Améthyste »), 6 et 7, de la frégate antisémillante n° 2 « Jean Bart », de la frégate anti-sous-marine n° 7 « Latouche-Tréville », des frégates légères n° 1 à 3, des bâtiments antimines océaniques n° 1 à 3 (« Narvik », « Autun », « Bir Hakeim »), du transport de chalands de débarquement « Foudre », du bâtiment hydrographique n° 4 « Arago », des Atlantiques 2 n° 2 à 10.

4 - FORCES AÉRIENNES

- Commande de 27 Mirage 2000 DA et 2000 N, 6 hélicoptères Écureuil, 310 missiles air-air, 518 munitions air-sol modernes, 110 missiles sol-air très courte portée.
- Livraison de 16 Mirage 2000 DA, 4 C 130, 13 Écureuil et des premiers missiles sol-air très courte portée SATCP.
- Développement de l'ACT pour une mise en service en 1996.
- Poursuite du programme « Système de détection aéroporté ».

5 - GENDARMERIE

- Commande de 2 150 véhicules de brigade et de police de la route, de 465 motocyclettes, de 145 véhicules légers tout terrain et de 220 camionnettes tactiques, et de 11 véhicules de l'avant blindés.
- Mise en chantier de 1 050 équivalents unités-logements.
- Commande de 1 218 terminaux télématiques destinés à poursuivre l'équipement du réseau Saphir.

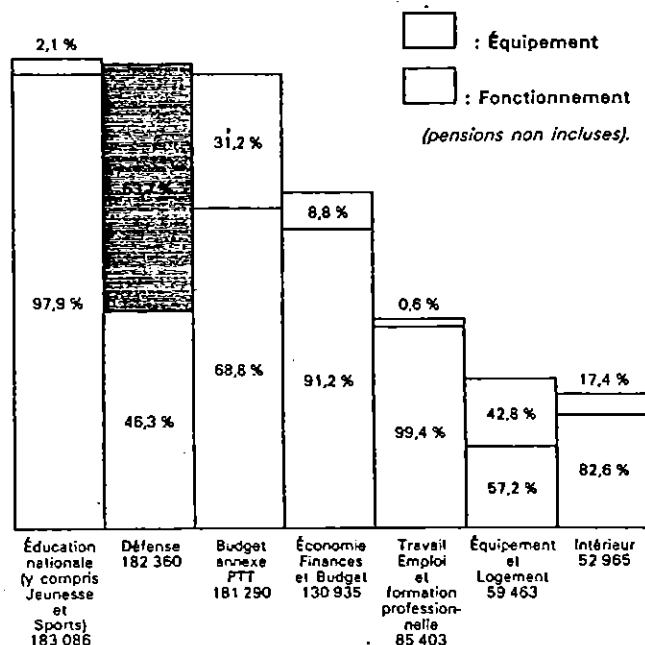
DÉFENSE ET ÉCONOMIE NATIONALE

VENTILATION DES DÉPENSES DU BUDGET DE LA DÉFENSE NATIONALE EN 1989

	MONTANT (en milliards de francs)	%
Dépenses de Personnel : dépenses de rémunérations et charges sociales	59,200	32,5
Achats à l'Économie : autres dépenses	123,160	67,5
TOTAL Budget	182,360	100

STRUCTURE DU BUDGET DE LA DÉFENSE PAR RAPPORT À CELLE D'AUTRES MINISTÈRES (en millions de francs)

Source : loi de finances pour 1989



COMPARAISONS INTERNATIONALES

ÉVOLUTION DES DÉPENSES MILITAIRES DANS QUELQUES PAYS OCCIDENTAUX (exprimées en % du produit intérieur brut : PIB)

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
FRANCE	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9	4,0
GR. BRETAGNE	5,1	5,4	5,3	5,5	5,2	5,0	4,7
ITALIE	2,1	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2	2,4
RFA	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	3,1	3,1
USA	5,4	6,1	6,4	6,2	6,5	6,7	6,5

Source Otan (pensions incluses).

PLACE DE LA DÉFENSE DANS QUELQUES PAYS (données 1988)

1988	DÉPENSES DE DÉFENSE (en MF) (1)	% PIB	EFFECTIFS MOYENS RÉALISÉS			
			TERRE (2)	AIR	MER	RÉSERVES (3)
BELGIQUE	24 907	3,0	85 100	18 700	4 500	146 500
GR. BRETAGNE	187 589	4,7	158 400	93 500	64 800	319 800
FRANCE	207 552	4,0	280 900	95 000	66 500	356 000
ITALIE	110 321	2,4	265 000	73 000	48 000	769 000
PAYS-BAS	39 090	3,0	66 000	18 100	17 100	175 400
RFA	205 176	3,1	332 100	108 700	36 400	850 000
USA	1 732 028	6,5	776 400	603 600	585 000	1 637 900
URSS	—	14,0	1 900 000	444 000	458 000	6 217 000

(1) Devises converties en FF.

(2) Non compris les formations correspondant à la gendarmerie en France.

(3) Réserves mobilisables.

Directeur de la publication : J.P. Liron
 Composition-photogravure-impression Maury
 Numéro d'enregistrement à la commission paritaire 379 AD

A. LES FORCES EN 1989 (au 1^{er} janvier)

FORCES NUCLÉAIRES

BUDGET (22,3 %) (*)		EFFECTIFS (5,6 %) (**)	
Fonctionnement	5 143 MF	Militaires active	16 600
		appelés	12 045
Équipement	35 550 MF	Civils	9 821
TOTAL	40 693 MF	TOTAL	38 466

(*) Part du budget de la Défense

(**) Pourcentage des Effectifs globaux

Forces aériennes stratégiques (FAS)

- 2 unités de tir soit 18 missiles S 3, sol-sol balistiques stratégiques, implantées au plateau d'Albion.
- Bombardement : 2 escadrons de Mirage IV P-ASMP.

Force océanique stratégique (FOST)

- 6 sous-marins nucléaires lanceurs d'engins :
 - 2 SNLE à 16 missiles MSBS M4 à charges multiples,
 - 2 SNLE à 16 missiles MSBS M20 monocharge,
 - 2 SNLE en refonte M4.

Armement nucléaire préstratégique

- Forces aériennes
 - 1 escadron de Mirage 2000 N,
 - 1 escadron de Mirage III E,
 - 3 escadrons de Jaguar,
 - 4 escadrons d'aide à la pénétration (Mirage III E et Jaguar).
- Forces terrestres 6 régiments Pluton, soit 30 rampes de tir.
- Forces maritimes 2 flottilles de Super-Etendard embarqués.

FORCES TERRESTRES (1)

BUDGET (18,5 %) (*)		EFFECTIFS (34,0 %) (**)	
Fonctionnement	17 413 MF	Militaires active	73 444
		appelés	150 114
Équipement	16 390 MF	Civils	9 670
TOTAL	33 803 MF	TOTAL	233 228

(*) Part du budget de la Défense

(**) Pourcentage des Effectifs globaux

Grandes Unités

Éléments constitutifs de la 1 ^{re} Armée (Strasbourg)	3 corps d'armée	1 ^{er} DB (Trèves)
		2 ^e DB (Versailles)
		3 ^e DB (Fribourg)
		5 ^e DB (Landau)
		7 ^e DB (Besançon)
		10 ^e DB (Châlons/Marne)
		12 ^e DLB écoles (Saumur)
		14 ^e DLB écoles (Montpellier)
		8 ^e DI (Amiens)
		15 ^e DI (Limoges)
Force d'action rapide (FAR) (Maisons-Laffitte)	4 ^e DAM (Nancy)	
	6 ^e DLB (Nîmes)	
	9 ^e DIMa (Nantes)	
	11 ^e DP (Toulouse)	
	27 ^e DA (Grenoble)	

DB : division blindée - DI : division d'infanterie - DLB : division légère blindée - DAM : division aéromobile - DIMa : division d'infanterie de marine - DP : division parachutiste - DA : division alpine.

COMPARAISONS DES POTENTIELS NUCLÉAIRES STRATÉGIQUES (décompte des vecteurs)

SYSTEMES D'ARMES	USA	URSS	FRANCE	G.-B.	CHINE
Systèmes centraux	1 000	1 386	18	-	6
Missiles basés à terre					
Missiles à portée intermédiaire	209	414	-	-	110
SNLE	36	75	6	4	1
Missiles balistiques embarqués	640	942	96	64	12
Bombardiers stratégiques	263	175	18	-	120

Principaux matériels

- 1 340 chars de bataille AMX 30 et AMX 30 B2
- 236 AMX 10 RC
- 147 ERC 90 SAGAIE
- 130 VAB HOT
- 3 378 engins blindés d'accompagnement AMX 10 et VAB
- 184 canons de 155 AUF1
- 370 mortiers 120 RTF1
- 1 440 postes de tir antichar MILAN
- 180 systèmes sol-air ROLAND
- 340 hélicoptères SA 341 et SA 342
- 135 hélicoptères de transport SA 330 PUMA
- 1 780 m de pont flottant motorisé

(1) Non compris les soutiens, les forces nucléaires et les forces outre-mer.
Pour les effectifs globaux de chaque armée et le budget total, se reporter aux rubriques "Les effectifs des Armées en 1989" page 4 et "Le budget de la Défense pour 1989" page 2.

FORCES MARITIMES (1)

BUDGET (12,1 %) (*)		EFFECTIFS (6,3 %) (**)	
Fonctionnement	9 465 MF	Militaires active	27 640
		appelés	11 567
Équipement	12 611 MF	Civils	3 882
TOTAL	22 076 MF	TOTAL	43 089

(*) Part du budget de la Défense

(**) Pourcentage des Effectifs globaux

Forces maritimes de combat

- 4 grands commandements :
 - Méditerranée (PC à Toulon)
 - Atlantique (PC à Brest)
 - Océan Indien (PC à bord du bâtiment de commandement "Marne")
 - Océan Pacifique (PC à Papeete)
- 120 bâtiments :
 - 2 porte-avions
 - 1 porte-hélicoptères
 - 16 sous-marins d'attaque dont 4 à propulsion nucléaire
 - 5 bâtiments anti-aériens
 - 12 bâtiments anti-sous-marins
 - 24 avisos-escorteurs et avisos
 - 19 patrouilleurs
 - 24 bâtiments antinaves
 - 10 bâtiments logistiques
 - 7 bâtiments de transport opérationnel
 - 144 aéronefs de combat en ligne :
 - 12 Crusader de défense aérienne
 - 38 Super-Étendard d'assaut
 - 8 Etendard IV P de reconnaissance
 - 16 Alizé de sûreté
 - 28 aéronefs de patrouille maritime (type Atlantic 1)
 - 42 hélicoptères (13 Super-Frelon et 29 Lynx)

FORCES AÉRIENNES (1)

BUDGET (12,4 %) (*)		EFFECTIFS (7,1 %) (**)	
Fonctionnement	7 575 MF	Militaires active	27 440
		appelés	19 402
Équipement	15 036 MF	Civils	1 685
TOTAL	22 611 MF	TOTAL	48 527

(*) Part du budget de la Défense

(**) Pourcentage des Effectifs globaux

Forces aériennes tactiques (FATAC) 270 avions de ligne

- 6 escadres (Colmar, Luxeuil, Nancy, Saint-Dizier, Strasbourg, Toul).
- Équipées de Mirage 2000 N, Mirage III E, Mirage VF, Jaguar, Mirage F1 CR (y compris les 9 escadrons agissant au profit des forces nucléaires préstratégiques).

Forces de Défense aérienne (CAFDA) 180 avions en ligne

- 4 escadres (Cambrai, Dijon, Orange, Reims).
- Équipées de Mirage F1 C et B, Mirage 2000.

Transport aérien (COTAM)

- 4 escadres (Evreux, Orléans, Toulouse, Villacoublay) et des escadrons isolés.
- Équipées de 70 Transall, 12 Hercules, 5 DC 8, 102 hélicoptères.

Certains Transall sont affectés outre-mer.

(1) Non compris les soutiens, les forces nucléaires et les forces outre-mer. Pour les effectifs globaux de chaque armée et le budget total, se reporter aux rubriques "Les effectifs des Armées en 1989" page 4 et "Le budget de la Défense pour 1989" page 2.

GENDARMERIE (1)

BUDGET (7,6 %) (*)		EFFECTIFS (11,0 %) (**)	
Fonctionnement	12 291 MF	Militaires active	68 524
		appelés	6 561
Équipement	1 538 MF	Civils	575
TOTAL	13 829 MF	TOTAL	75 660

(*) Part du budget de la Défense

(**) Pourcentage des Effectifs globaux

- Gendarmerie départementale : 53 921 h.
- 3 658 brigades territoriales et postes permanents
- 248 sections et brigades de recherches
- 91 brigades départementales de renseignements judiciaires
- 138 pelotons de surveillance et d'intervention
- 25 unités de montagne
- 9 sections aériennes
- 5 brigades fluviales
- 214 groupes de gendarmes auxiliaires
- 26 escadrons et 3 autres unités d'autoroute
- 93 pelotons motorisés
- Gendarmerie mobile : 17 272 h.
- 130 escadrons
- 13 pelotons spéciaux de sécurité

- Autres formations : 5 045 h.
- Garde républicaine
- Gendarmerie des transports aériens
- Gendarmerie des FFA
- Gendarmerie de l'armement
- Principaux matériels
- 28 VBC 90
- 121 AML
- 165 véhicules blindés à roues (VBRG)
- 33 véhicules de transport de troupe (VTT)
- 42 hélicoptères
- 6 avions légers

FORCES OUTRE-MER

BUDGET (2,9 %) (*)		EFFECTIFS (2,9 %) (**)	
Fonctionnement	3 801 MF	Militaires active	11 431
		appelés	6 566
Équipement	1 418 MF	Civils	2 058
TOTAL	5 219 MF	TOTAL	20 055

(*) Part du budget de la Défense

(**) Pourcentage des Effectifs globaux

Forces de souveraineté et de présence outre-mer (*)

- Dans les Dom-Tom d'une part :
 - 4 commandements supérieurs
 - Antilles-Guyane, Polynésie, Sud océan Indien, Nouvelle-Calédonie.
- A l'étranger d'autre part :
 - 2 commandements de forces
 - Forces françaises stationnées à Djibouti - Point d'appui du Cap-vert.
 - 2 commandements des troupes
 - Port Bouet (Côte d'Ivoire) - Libreville (Gabon)
 - Principaux matériels
 - Une centaine de blindés légers
 - Une vingtaine d'avions
 - Une quarantaine d'hélicoptères
 - Une quinzaine de bâtiments de la marine

(*) Hors Tchad, Golfe d'Oman, Liban et Sinaï.

(1) Non compris les soutiens, les forces nucléaires et les forces outre-mer. Pour les effectifs globaux de chaque armée et le budget total, se reporter aux rubriques "Les effectifs des Armées en 1989" page 4 et "Le budget de la Défense pour 1989" page 2.

B. LES SOUTIENS EN 1989

RECHERCHES ET ESSAIS

BUDGET (5,8 %) (*)	EFFECTIFS (2,9 %) (**)
Fonctionnement 2 464 MF	Militaires active 4 265
Équipement 8 148 MF	appelés 2 727
TOTAL 10 612 MF	Civils 12 693
	TOTAL 19 685

Laboratoires, centres d'essais, champs de tir, centres de recherches.

ORGANISMES DE FORMATION

BUDGET (5,9 %) (*)	EFFECTIFS (8,9 %) (**)
Fonctionnement 7 873 MF	Militaires active 33 580
Équipement 2 965 MF	appelés 22 644
TOTAL 10 838 MF	Civils 4 898
	TOTAL 61 122

Écoles des 3 armées, de la gendarmerie, du Service de santé.
Enseignement supérieur interarmées, Écoles polytechnique et de l'armement.
Collèges et lycées militaires.

SOUTIEN DES PERSONNELS

BUDGET (4,7 %) (*)	EFFECTIFS (5,8 %) (**)
Fonctionnement 7 611 MF	Militaires active 12 379
Équipement 952 MF	appelés 9 856
TOTAL 8 563 MF	Civils 17 377
	TOTAL 39 612

Commissariats, Service de santé, Action sociale, Service national, logement des cadres, indemnité compensatrice SNCF.

SOUTIEN DES MATÉRIELS

BUDGET (3,7 %) (*)	EFFECTIFS (11,0 %) (**)
Fonctionnement 5 251 MF	Militaires active 13 944
Équipement 1 480 MF	appelés 4 609
TOTAL 6 731 MF	Civils 56 659
	TOTAL 75 212

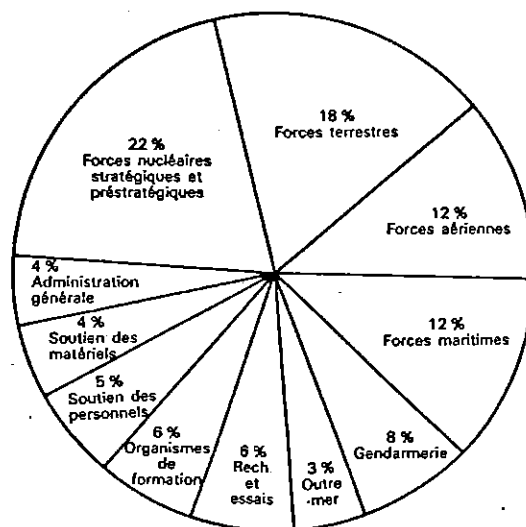
Organismes du matériel, infrastructure, transport et transit.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

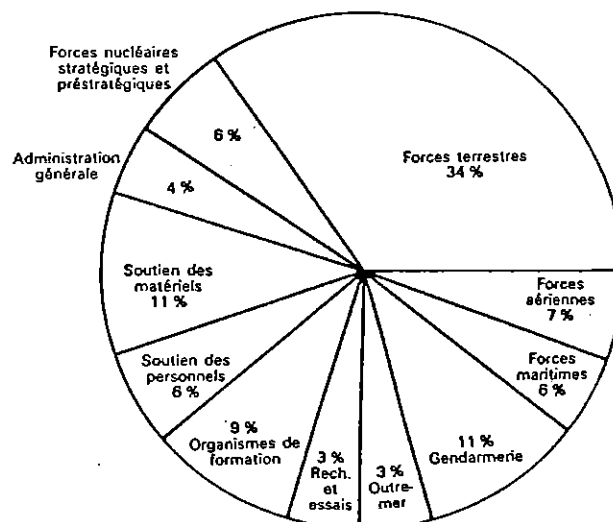
BUDGET (3,8 %) (*)	EFFECTIFS (4,3 %) (**)
Fonctionnement 5 173 MF	Militaires active 12 903
Équipement 1 668 MF	appelés 5 225
TOTAL 6 841 MF	Civils 11 519
	TOTAL 29 647

Etats-majors, organismes de l'administration centrale et certains services interarmées.
(*) Part du budget de la Défense (**) Pourcentage des Effectifs globaux.

POURCENTAGE DU BUDGET



POURCENTAGE DES EFFECTIFS



Centre Régional de Transfusion Sanguine



01 84 0036 2070
MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE

38970 CORPS

Veillez tout d'abord accepter nos remerciements pour l'accueil que vous avez réservé au personnel du Centre de Transfusion Sanguine cet été.

Les collectes de sang effectuées dans votre Commune ont permis ainsi de couvrir les besoins transfusionnels de notre région, toujours difficiles à satisfaire en ces périodes estivales.

En effet, nos équipes ont accueilli :

33 personnes dont 29 prélevées.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre nos remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces journées.

Souhaitant que cette sympathique coopération puisse se renouveler chaque année, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Docteur Yves DELORD
Chef de service

Une allocation différentielle

Qui complète les revenus déjà existants pour atteindre le montant du Revenu Minimum d'Insertion selon la taille de la famille.

Au 15 décembre 1988, le R.M.I. est de 2 000 F pour une personne seule, 3 000 F pour deux (couple ou parent seul + enfant) 3 600 F pour trois, 4 200 F pour quatre, 600 F de plus par personne supplémentaire.

Il faut bien distinguer le R.M.I. de l'allocation, somme qui sera réellement versée.

Un contrat d'insertion

Qui s'inscrit dans une démarche définie par la Commission Locale d'Insertion. Il comprendra des actions d'insertion sociale ou professionnelle adaptées aux possibilités du bénéficiaire et de sa famille.

Des droits sociaux

- l'Assurance maladie pour ceux qui en étaient privés,
- l'allocation de logement sociale sous réserve du respect des normes d'habitat,
- l'assurance accidents du travail pour les activités d'insertion.

1) PRESENTATION GENERALE

Financé sur crédits budgétaires de l'Etat, le R.M.I. d'insertion est attribué pour une durée renouvelable par le Préfet, si les conditions légalement prévues sont réunies. C'est la CAF ou la MSA qui en assure le paiement après décision du Préfet. L'allocation est due à dater du premier jour du mois civil au cours duquel la demande a été déposée. Elle est versée chaque mois à terme échu. Elle prend fin le premier jour du mois au cours duquel le droit n'est plus ouvert.

Les ressources du demandeur sont vérifiées et réactualisées tous les trois mois. C'est une allocation différentielle : tous les revenus doivent donc être déclarés. Elle est subsidiaire : elle complète les ressources en fin de parcours lorsque les droits du demandeur à d'autres prestations ont été sollicités. Ceci oblige à recueillir toutes les informations nécessaires. C'est la raison pour laquelle le formulaire doit être rempli avec précision.

Un contrat d'insertion sera établi avec chaque demandeur au cours des trois premiers mois. L'allocation et l'insertion forment un tout. Il importe, donc, dès le premier contact avec le demandeur :

- de l'informer sur la procédure de conclusion du contrat et les échéances à venir,
- de le sensibiliser afin qu'il puisse réfléchir à l'expression de ses besoins et à sa volonté d'insertion,
- de recueillir, au moment, du dépôt de la demande, les premiers éléments relatifs aux problèmes majeurs qu'il rencontre, au logement, à la santé, à la formation, à l'emploi à l'environnement familial et social.

Le lien entre allocation et insertion

Le bénéficiaire souscrit, lors de sa demande initiale, l'engagement de participer aux actions d'insertion.

Pendant la première période de versement de trois mois, un contrat d'insertion sera établi par les services instructeurs avec l'allocataire. La prorogation du droit à l'allocation sera décidée par le Préfet, au vu du contrat signé avec la Commission Locale d'insertion.

A chaque renouvellement la Commission Locale d'Insertion donnera son avis sur la mise en oeuvre du contrat d'insertion.

La révision du contrat pourra être envisagée en cas de besoin à la demande de l'intéressé, de la Commission Locale d'Insertion ou du représentant de l'Etat.

La suspension du versement de l'allocation est possible lorsque le bénéficiaire ne remplit pas, de manière manifeste, ses engagements.

2) L'ORGANISATION DU DISPOSITIF D'INSERTION

A la base, des Commissions Locales d'Insertion.

Au niveau départemental, un conseil d'insertion lieu d'échanges, concertation, repérage des besoins et des moyens de l'insertion.

Un programme départemental d'insertion élaboré par celui-ci arrêté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Des conventions visant à la mise en oeuvre du programme, conclues entre l'Etat, les collectivités locales, les organismes concernés.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INSERTION

Sa composition

Le conseil comprend des représentants de l'Etat, de la région, du département et des communes, des représentants des associations ou organismes à but non lucratif compétents en matière d'insertion sociale et professionnelle, des membres des C.L.I.

Ses modalités de désignation et de fonctionnement

Les membres sont nommés conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général. Le conseil est co-présidé par le Préfet et le Président du Conseil Général ou par leur délégué.

Sa mission

Il élabore un programme départemental d'insertion qui est arrêté conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général.

Le programme départemental d'insertion

Il comprend :

- une évaluation des besoins à satisfaire pour faciliter l'insertion des bénéficiaires du R.M.I. dans leur diversité,
- un recensement des actions d'insertion d'ores et déjà menées par les collectivités publiques (Etat, régions, départements, communes) et les autres acteurs concernés,
- une prévision des moyens supplémentaires à mettre en oeuvre pour assurer l'insertion de tous les bénéficiaires du R.M.I.,
- une détermination des moyens en vue de l'harmonisation des actions menées (concertation locale).

Il est mis en oeuvre par les collectivités publiques et les organismes associés dans le cadre de conventions signées entre le Préfet et les représentants de ces collectivités et organismes.

LA COMMISSION LOCALE D'INSERTION

Grenoble - Vienne - Voiron - La Tour du Pin - Eybens - St Marcellin - Vif - Le Touvet

Sa composition

Chacune comprend un représentant de l'Etat et au moins un membre du Conseil Général, un Maire (ou un conseiller municipal), deux représentants d'institutions ou d'associations intervenant dans le domaine économique et social.

Ses modalités de désignation

Les membres sont nommés conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général. Le ressort de chaque Commission Locale d'Insertion est fixé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil Général. Il en existe une au moins par arrondissement.

Sa mission

Chaque commission locale aura la responsabilité d'élaborer le contrat d'insertion signé avec chacun des bénéficiaires, d'en faciliter et d'en suivre la mise en oeuvre.

Les actions locales d'insertion

On peut distinguer trois niveaux de mesures :

- des actions en vue d'aider les bénéficiaires à retrouver ou à développer leur autonomie sociale. Du travail social, réadaptation sociale, visant à aider les intéressés à mieux assumer leur vie personnelle et familiale, voire à se rendre utile dans leur environnement ;
- des actions de formation qualifiante sous la forme de stages en vue de l'acquisition ou de l'amélioration d'une qualification professionnelle ;
- des activités : soit d'intérêt général dans les administrations et les associations, soit d'insertion dans le milieu professionnel, activités définies par convention.

Le COORDINATEUR est l'élément principal de la commission.

3) LA PLACE ET LE ROLE DES ORGANISMES CHARGES DE L'INSTRUCTION ADMINISTRATIVE ET SOCIALE

Le service chargé de l'instruction administrative et sociale est celui qui va recevoir le demandeur lors de ses premières démarches. C'est dire l'importance de son rôle.

a) il faut préciser pour éviter confusion, la nature et la portée de la mission d'instruction

Le dispositif du R.M.I. repose sur un système déclaratif. Le demandeur certifiera exactes les informations qu'il aura fournies. L'organisme instructeur n'a donc pas à

vérifier ces informations et sa responsabilité ne peut être engagée au sujet de celles-ci.

L'octroi du R.M.I. repose sur des conditions fixées par la loi qui n'impliquent aucune appréciation d'un état de besoin. Il s'agit d'une instruction d'une autre nature qui, pour l'essentielle, consiste à s'assurer que le demandeur a fourni toutes informations nécessaires à son identification, à sa situation personnelle et familiale, à ses ressources.

- b) la loi précise que les organismes payeurs (caisse d'allocations familiales et de mutualité agricole) apportent leur concours à l'instruction administrative en particulier pour ce qui concerne l'appréciation des ressources

La coordination entre les services instructeurs et les organismes payeurs doit être complète et rapide. Elle doit s'organiser :

- normalement par la transmission des dossiers à la CAF ou à la MSA qui compléteront le dossier avec les éléments en leur possession ;
- plus exceptionnellement, par des relations téléphoniques, télécopistes, voire par minitel pour obtenir une information urgente et nécessaire.

Près de 70 % des bénéficiaires du R.M.I. seront déjà connus des organismes payeurs. Cela facilitera, bien évidemment, l'instruction et la vérification des demandes.

- c) le cheminement du formulaire au paiement emprunte quatre étapes successives :
- 1) du service instructeur à l'organisme payeur (l'instruction),
 - 2) de l'organisme payeur au Préfet (la préliquidation),
 - 3) du Préfet (la décision) à l'organisme payeur,
 - 4) de l'organisme payeur au bénéficiaire (notification et paiement), au service instructeur (notification), à la caisse d'assurance maladie (le cas échéant), à la Commission Locale d'Insertion (démarrage du processus d'insertion).

Il faut donc veiller à ce que le dossier soit rempli de manière à permettre son exploitation immédiate en vue de la liquidation et de la décision ; transmettre le dossier le plus rapidement possible à l'organisme payeur. Cette transmission n'est pas conditionnée par la production immédiate de toutes les pièces justificatives, celles manquantes étant acheminées, dès leur réception, avec les précisions permettant d'identifier la demande.

Ne jamais oublier que le demandeur sera la plupart du temps dans une situation difficile qui appelle une réponse urgente. La rapidité de l'instruction conditionnera le versement de l'allocation dans des délais compatibles avec l'urgence de la situation.

*Information transmise par l'Association des
Conseillères Municipales de l'Isère*

HABITAT RURAL

Permanence : Comité départemental D'HABITAT Rural de l'Isère.

Pour les mois d'Octobre, Novembre et Décembre, la permanence mensuelle aura lieu, Salle de la Mairie le : 2ème Lundi du mois de 14 à 15 Heures.

Prochaine permanence : le Mardi 9 Octobre de 14 à 15 Heures.

COUPE DU YACHT-CLUB DE FRANCE

UNE FINALE DISPUTE

La finale de la coupe du Yacht-Club de France s'est déroulée sur le lac du Sautet. Ces régates de voiliers Model 12m répliques à l'échelle 1/10e des "Australia" Frenchkiss, ont rassemblé une douzaine de concurrents, français, étrangers, sélectionnés pour cette épreuve ainsi que de nombreux supporters.

Cette coupe du Yacht-Club s'est déroulée dans de bonnes conditions, soleil et vent étant de la partie et grâce à la parfaite organisation de M. HIERONIMUS, responsable de cette épreuve. Le soir à 19h, avait lieu la remise des récompenses, en présence du Dr Gérard CARDIN, conseiller général qui représentait M. ZALLA, vice-président du conseil général excusé, des membres du conseil municipal, de M. BLANC, président de l'Office du Tourisme, de M. MEI, juge de cette épreuve, de M. HIERONIMUS, et de tous les concurrents.

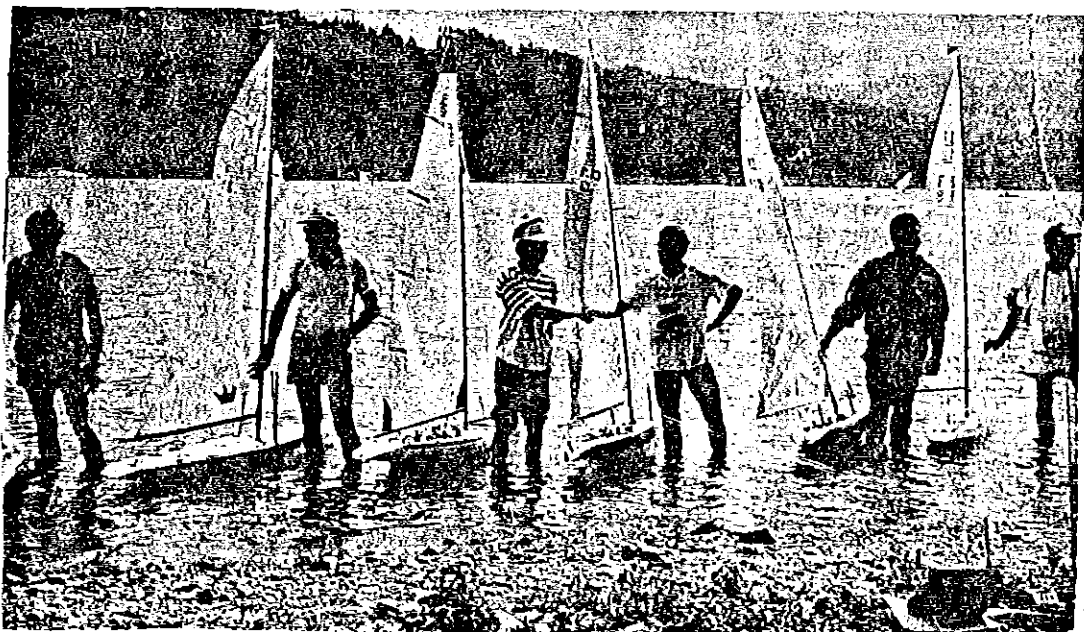
La coupe du Yacht-Club de France a été remportée par le numéro 13 "Optique" de M. Philippe DEBORD.

La coupe de France offerte par le conseil général : 1. N°13 "Optique" à M. Philippe DEBORD ; 2 N°19 "Interconstruction" M. Thierry CARAGUEL ; 3 N°8 "Wendo" à M. BICHERON ; 4 N°21 "King Sea" à M. HIERO et M. RUFIER ; 5 N°3 "Christina" à M. HALLE ; 6 N°12 à M. PATTE.

Coupe Isère Dauphiné offerte par la ville de CORPS au N°8 Wendo à M. BICHERON.

Coupe Office du tourisme de CORPS au N° 9 Interconstructions M. Thierry CARAGUEL.

Tous les concurrents ont été récompensés par des prix nombreux et variés. Le verre de l'amitié suivait cette remise des prix et terminait agréablement cette importante compétition.



CARNET ROSE

C'est avec plaisir que nous avons appris la naissance de :

Aurélie Fille de Régine et Daniel Chaix, petite fille
de Guy et Yvette Chaix née Achard.

Julia Fille de Daniel Desmeure et Sylvie Bouillet,
petite fille de Daniel et Jocelyne Bouillet
née Pellissier, arrière-petite-fille de Mr et
Mme Eugène Pellissier.

Frédéric Fils de Mireille et Jean-Luc Lecoy, petit fils
de Mr et Mme Lecoy.

Lucie Fille de Jean-Marc Cholat-Serpoud et de Sandrine
Primat.
Sincères félicitations aux parents et meilleurs
vœux de bonheur aux bébés.

CARNET BLANC

Le 3 Juin a été célébré à Saint-Martin d'Hères, le mariage
de Michel Conte et Sylvie Pra, fille de Suzanne et Joseph Pra.

Le 9 septembre a été célébré en l'église de Saint-Laurent en
Beaumont le mariage de M. Cadeot et de Brigitte Chiaberto, fille
de Claude et Colette Chiaberto née Mazet et petite-fille de
Mme Rose Mazet.

Le 16 septembre a été célébré à Corps, le mariage de Marc Krechelberger et de Claire Templier, fille de Mr et Mme Paul Templier.

Sincères félicitations et meilleurs vœux aux jeunes mariés.

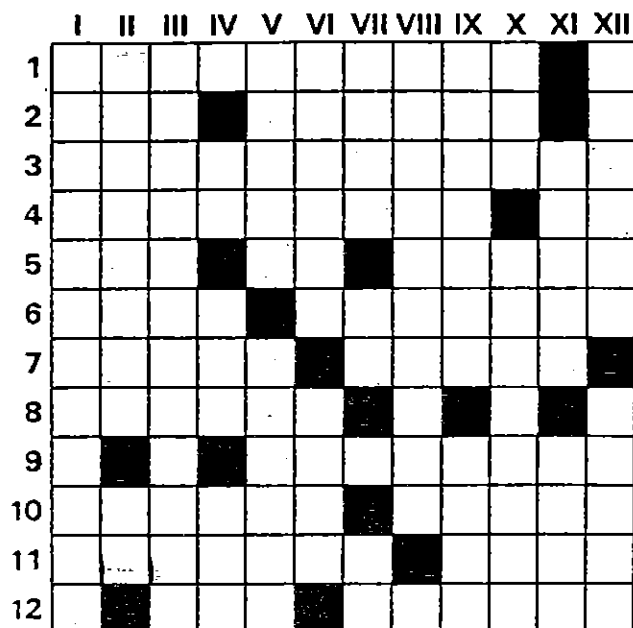
CARNET DE DEUIL

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

- Mme Juliette GROS, belle-soeur de Mme Marie Galvin.
- Mr Fernand Drevon, époux de Mme Marcelle Drevon, père et beau-père de Mr et Mme André Drevon.
- Mr Marcel Moussier, beau-frère de Mme Rose Aimée Moussier
- Mr Paul Galvin, époux de Mme Marcelle Galvin, père et beau-père de Geneviève Charles-Galvin et de Mr et Mme Claude Galvin, frère de Mme Irma Eymard, beau-frère de Mme Joséphine Peytard, Mme Maria Charles et Mme et Mr Pierre Moussier.
- Mr Paul Séraphin, époux de Mme Colette Séraphin et gendre de Mme Simone Charles.

Nous prenons part à la peine de leur famille à qui nous présentons nos sincères condoléances.

MOTS CROISES



GRILLE N° 153

HORIZONTALEMENT

1. On connaît bien tous les dessous dans cette affaire. - 2. Période qui clôture la prière. Adoration perpétuelle. - 3. Grâce à eux nous obtenons réparation. - 4. Ouvert la nuit. Ouvre toutes les issues. - 5. Était peut-être mal placé. Permet d'en rajouter. Favorise de nouvelles connaissances. - 6. Son occupant fit parler de lui. Ne sortira plus de son trou. - 7. C'est le ciel qui nous l'envoie. Ne manque ni de moyens ni de facilité. - 8. Illustre par l'efficacité de son fil. - 9. Balance. - 10. Elle fait un remplacement. Bien attrapées en courant. - 11. Aurait préféré un aimant ! Moitiés de fils. - 12. Son héros n'avait pas de domicile fixe. Sépare les Normands des Picards.

VERTICALEMENT

1. Firent œuvre de chaire. - 2. Espère être apprécié lorsqu'il met les pieds dans le plat et fait de bonnes farces. A toute extrémité. - 3. Très exercées en période de guerre. - 4. Mis en viager. Signes de signal. Se portait au bras gauche ou dans la poche. - 5. Ce n'est pas dans ce milieu qu'on se servait de prétextes. Transporté sur place. - 6. Sous-entendu. Grâce à lui ils furent trois à sortir de Troie. - 7. Non loin de la bande à Bono ! Extrait de naissance. Phonétiquement représentait la jeunesse en Grèce. - 8. Ne sont pas signés par n'importe qui. - 9. Situations de tout repos. Il a des arêtes. - 10. Enfin là mais à l'envers. Possèdent un toit. - 11. N'a plus de livrée quand il fait le poirier. Ne trouvera pas à qui parler. - 12. Opération réglée coup sur coup. Siège d'une administration enfantine.

Solutions en page : "Cuisine"

